

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 30 août 2021 à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

FÉLICITATIONS

- 10.04** Féliciter Mme Sabina Muratova qui a reçu la Médaille académique du Gouverneur général 2020

CONDOLÉANCES

- 10.05** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Raymond Savard, ancien maire de l'arrondissement de Verdun, à la suite de son décès survenu le 20 juillet 2021.
- 10.06** Offrir les condoléances du conseil à la famille de Mme Rita Monette à la suite de son décès. Mme Monette était la mère de Mme Lise Melatti.
- 10.07** Offrir les condoléances du conseil à M. Pierre Laferrière, contremaître à la Direction des travaux publics. à la suite du décès de sa mère, Mme Denise Labelle.
- 10.08** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Marcel Bujeau à la suite de son décès.
- 10.09** Offrir les condoléances du conseil à la famille de Mme Nicole Lalonde à la suite de son décès survenu le 15 août dernier.

PROCÈS-VERBAL

- 10.10** Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 juillet 2021 et de la séance extraordinaire du 10 août 2021
- 10.11** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 août 2021
1212363082
- 10.12** Accepter le dépôt du compte rendu du comité de mobilité et de circulation du 21 juin 2021.
1217151031

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 10.13** Déposer une pétition demandant une zone de stationnement réservé aux résidents de la terrasse de la Beauce.
1212365016

20 – Affaires contractuelles

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES

- 20.01** Accorder un contrat à AECOM Consultants pour des services professionnels afin d'effectuer une étude de planification détaillée dans le secteur LaSalle-Ouest pour une dépense totale de 145 443,38 \$, taxes et contingences incluses
1212363094
- 20.02** Autoriser un renouvellement de contrat à Honeywell pour une période additionnelle de deux ans, pour l'entretien des éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle pour une dépense totale maximale de 102 453,15 taxes et contingences incluses
1210269011
- 20.03** Autoriser une dépense totale de 205 517,81 \$, taxes incluses, pour la location horaire de niveleuses avec opérateur, pour 2021-2022 et accorder un contrat à Transport Patrick Brisebois de 126 472,50 \$ et à Groupe TMD de 79 045,31 \$.
1216598006
- 20.04** Exercer l'année d'option prévue à l'appel d'offres portant sur la location horaire de niveleuses avec opérateur et chargeurs pour des travaux de déneigement et autoriser une dépense maximale de 1 511 536,10 \$, taxes incluses.
1216598005

ENTENTE

- 20.05** Autoriser la signature de l'entente à intervenir avec PME MTL du Grand Sud-Ouest, visant l'embauche d'un commissaire au développement industriel et d'un commissaire au

développement commercial pour l'arrondissement et accorder une contribution financière de 238 000 \$ pour l'année 2022, 245 000 \$ pour l'année 2023 et 250 700 \$ pour l'année 2024.

1212363095

- 20.06** Autoriser la signature du bail à intervenir avec La Fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine-Labouré pour la location de locaux du 1er septembre 2021 au 31 mai 2024 pour une somme maximale de 35 000 \$ plus taxes si applicables.

1217551018

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- 20.07** Accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2021-2022 à un regroupement de policiers et à un regroupement de pompiers. Le tarif de location équivaut à un taux de 77 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 128 \$ de l'heure.

1217551017

- 20.08** Accorder un soutien financier de 14 288 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de la Fête « Du fleuve à nos rues » sur la rue Centrale, entre la 2e Avenue et la 7e Avenue, le 11 septembre 2021, afin de soutenir le dynamisme et l'attractivité de cette artère marchande et autoriser Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de cette fête.

1217551019

- 20.09** Féliciter l'Association Messinese de Montréal pour leur 40e anniversaire de fondation et accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités.

1214629005

- 20.10** Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle pour le programme de subvention de gestion des couches lavables et pour les produits d'hygiène féminine pour le territoire de l'arrondissement et approuver un projet de convention à cet effet.

1214629004

- 20.11** Autoriser une contribution financière de 1 500 \$ à la Garde côtière auxiliaire canadienne - Québec unité 43.

1217405003

30 – Administration et finances

NOMINATION DE MEMBRES

- 30.01** Demander au Directeur de l'état civil de désigner le conseiller de ville monsieur Richard Deschamps, à titre d'officiant compétent à célébrer des mariages et unions civiles pour l'arrondissement de LaSalle.

1217405002

30.02 Nommer Mme la conseillère Nancy Blanchet mairesse d'arrondissement suppléante de septembre jusqu'à la fin du mandat

1212365018

30.03 Nommer Mme la conseillère Nancy Blanchet et M. le conseiller Serge Declos membres du comité préparatoire des séances du conseil de septembre jusqu'à fin du mandat.

1212365017

30.04 Approuver que des membres de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises agissent à titre d'inspecteur sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du règlement de contrôle intérimaire numéro 2019-78 de la Communauté métropolitaine de Montréal

1212363093

PROCÉDURE

30.05 Approuver l'addenda proposé à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle par la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social et autoriser son entrée en vigueur dès l'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement.

1218157002

30.06 Autoriser l'augmentation du budget de fonctionnement 2021, revenus et dépenses, d'un montant de 268 000 \$ provenant du solde du dépôt de garantie du promoteur initial, 9181-5712 Québec inc., étant en défaut et autoriser l'utilisation de ce montant pour permettre de terminer les travaux de construction dans le projet Bois-des-Caryers. Informer le trésorier de la Ville de Montréal et le comité exécutif, de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, pour tenir compte de cette modification.

1216103002

ÉVÉNEMENT

30.07 Autoriser la Société H.O.P.E de LaSalle à tenir une collecte porte-à-porte le 11 septembre 2021 afin de recueillir des denrées non périssables pour leur banque alimentaire.

1219309003

30.08 Autoriser Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 11 septembre 2021 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

1219309002

30.09 Entériner la décision d'autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel qui a eu lieu le 28 août 2021 au parc Hayward et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

1219309001

REDDITION DE COMPTES

- 30.10** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 juin au 15 août 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin et juillet 2021.
1213035007

40 – Réglementation

AVIS DE MOTION

- 40.01** Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour la réfection du centre sportif Dollard-St-Laurent.
1216152010

- 40.02** De déposer et présenter le projet de règlement LAS-0147 visant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection et de mise aux normes du centre sportif Dollard-St-Laurent.

Les travaux consistent entre autres à la réfection de la dalle de béton, son isolation, son étanchéité et son chauffage, la réfection de la mezzanine, des murs extérieurs et du toit, du système de réfrigération de la patinoire et de la ventilation du centre sportif des travaux de structures, d'escaliers et de plomberie, du système de réfrigération de la dalle à l'ammoniac, du système de saumure et du réseau d'eau du refroidisseur de fluides ainsi que l'amélioration de plusieurs locaux du centre sportif.

ADOPTION

- 40.03** Adopter le règlement LAS-0147 établissant les tarifs et abrogeant le règlement LAS-0141
1212365014
- 40.04** Adopter le règlement numéro 2099-LAS-10 amendant le règlement de construction numéro 2099 afin d'abroger les dispositions relatives à la démolition des immeubles
1212363060
- 40.05** Adopter le règlement LAS-0145 régissant la démolition des immeubles sur tout le territoire de l'arrondissement
1212363058

PÉRIODE D'INTERVENTIONS SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

- 40.06** Accorder 2 dérogations mineures, en vue de la construction d'un bâtiment communautaire situé sur le lot numéro 1 234 715 (boul. LaSalle), afin d'autoriser un rapport bâtiment/terrain de 39 %, alors qu'un bâtiment communautaire (p1) ne doit pas excéder 10 % et autoriser un empiètement de 3,65 m. de la marquise dans la cour avant, alors que l'empiètement maximal autorisé est de 2 m.

1212363091

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

40.07 Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une maison de soins palliatifs située sur le lot numéro 1 234 715 (boulevard LaSalle).

1212363085

40.08 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'aménagement d'un espace de stationnement pour le complexe industriel situé au 225, avenue Lafleur.

1212363083

40.09 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 50, avenue Labatt.

1212363084

40.10 Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 140 (1830, rue du Bois-des-Caryers).

1212363086

40.11 Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 139 (1832, rue du Bois-des-Caryers).

1212363087

40.12 Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 138 (1834, rue du Bois-des-Caryers).

1212363088

40.13 Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'installation d'une enseigne sur un bâtiment commercial situé au 7546, rue Centrale.

1212363089

40.14 Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale avec un logis au sous-sol située sur le lot numéro 1 077 475 sur la 9e Avenue.

1212363090

CERTIFICATS

40.15 Approuver, en vue de l'émission du certificat d'autorisation,, les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement LAS-0134, afin de permettre la réalisation d'une murale sur le mur extérieur donnant sur la rue Lithuania de la propriété située au 1666-1670, avenue Dollard, conformément à la maquette de l'artiste Fluke de KOLAB.

1218823003

40.16 Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation, les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement LAS-0134, afin de permettre la réalisation d'une murale sur un mur extérieur de l'école La Traversée, située au 400 - 80e Avenue, conformément à la maquette de l'artiste Romain Boz de MU.

1218823004

NETTOYAGE DE TERRAINS

40.17 Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles.

1212363092

OPÉRATION CADASTRALE

40.18 Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels au montant de 182 166 \$ pour la demande de permis visant la construction de 157 logements sur un lot situé sur la rue Clément.

1219319001

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

1216456006

60 – Information

60.01 Dépôt de documents - rapports de la DAUSE

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1212363082

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 août 2021 |

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 août 2021.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-17 16:43

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1212363082**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 août 2021 |

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 août 2021.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-08-17



Dossier # : 1217151031

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter le dépôt du compte rendu du comité de mobilité et de circulation du 21 juin 2021. |

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité de mobilité et de circulation du 21 juin 2021.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-24 16:33

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1217151031**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter le dépôt du compte rendu du comité de mobilité et de circulation du 21 juin 2021. |

CONTENU**CONTEXTE**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité de mobilité et de circulation du 21 juin 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-24

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1212365016

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer une pétition demandant une zone de stationnement réservé aux résidents de la terrasse de la Beauce.

De déposer une pétition demandant une zone de stationnement réservé aux résidents de la terrasse de la Beauce.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-07-28 13:29

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1212365016**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Déposer une pétition demandant une zone de stationnement réservé aux résidents de la terrasse de la Beauce. |

CONTENU**CONTEXTE**

Pétition demandant une zone de stationnement réservé aux résidents de la terrasse de la Beauce.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt d'une pétition demandant une zone de stationnement réservé aux résidents de la terrasse de la Beauce.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2021-07-26



Dossier # : 1212363094

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à AECOM Consultants inc. pour des services professionnels afin d'effectuer une étude de planification détaillée dans le secteur LaSalle-Ouest - Dépense totale de 132 221,25 \$ + 13 222,13 \$ (10% contingences) = 145 443,38 \$ - Appel d'offres public n° 688828 |

D'autoriser une dépense maximale de 145 443,38 \$, taxes incluses, pour des services professionnels afin d'effectuer une étude de planification détaillée dans le secteur LaSalle-Ouest.

D'accorder à AECOM Consultants inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 132 221,25 \$ + 13 222,13 \$ (10% contingences) = 145 443,38 \$ \$, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 688828.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-26 10:00

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363094

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à AECOM Consultants inc. pour des services professionnels afin d'effectuer une étude de planification détaillée dans le secteur LaSalle-Ouest - Dépense totale de 132 221,25 \$ + 13 222,13 \$ (10% contingences) = 145 443,38 \$ - Appel d'offres public n° 688828 |

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle a répondu à un appel de candidatures à l'automne 2020 dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD (transit-oriented development) sur le territoire métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Considérant la pertinence du territoire à l'étude qui entoure la gare de train de banlieue LaSalle en lien avec les objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), la CMM a accordé un financement pouvant aller jusqu'à concurrence de 100 000 \$ afin d'élaborer une planification détaillée du secteur. L'arrondissement prévoit un maximum de 18 mois pour élaborer et déposer un document de planification détaillée du secteur et adopter des mesures réglementaires pour concrétiser la vision et les orientations d'aménagement pour le secteur. Pour l'accompagner dans cette démarche, un appel d'offres public a donc été lancé le 12 juillet 2021 afin d'octroyer un mandat à une firme-conseil qui devra mener une étude de planification détaillée dans le secteur LaSalle-Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel numéro 1212363019 (subvention CMM)

DESCRIPTION

Le projet de planification détaillée vise à élaborer une vision concertée d'aménagement afin d'intensifier le développement autour de la gare LaSalle : une station sous-utilisée du réseau de trains de banlieue de la région métropolitaine localisée dans un secteur déstructuré de l'arrondissement de LaSalle. La gare, difficilement accessible par les résidents en fonction des nombreuses barrières physiques, est entourée de plusieurs terrains qui sont soit vacants soit à requalifier et dont le potentiel de (re)développement est indéniable. Le secteur compte également un terminus d'autobus à proximité (lui aussi sous-utilisé) ainsi qu'un complexe industriel d'intérêt patrimonial (ancienne distillerie Seagram) dont le terrain d'une superficie de 45 000 mètres carrés est en quête d'une nouvelle vocation.

L'arrondissement désire ainsi amorcer une réflexion dans l'optique de métamorphoser ce secteur déstructuré en un milieu de vie mixte axé sur une intensification résidentielle

responsable, une harmonisation des usages, une gestion efficace des stationnements, un design urbain de qualité et une meilleure accessibilité. Le tout dans la perspective d'orienter une partie importante de la croissance démographique dans ce secteur stratégique et de diminuer la dépendance à l'automobile des résidents.

Au final, la vision d'aménagement qui sera élaborée permettra de conjuguer une intensification des activités résidentielles, commerciales et industrielles à des pratiques innovantes et écologiques en matière d'aménagement du territoire et de déplacement des personnes.

JUSTIFICATION

Dans l'optique de mandater une firme-conseil, des documents d'appel d'offres ont été préparés et déposés sur la plateforme du Système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 12 juillet 2021. Les firmes-conseils intéressées avaient 27 jours pour soumettre une offre de services. Un addenda a été publié sur la plateforme SEAO le 3 août 2021 pour apporter certaines précisions au cahier des charges en lien avec des questionnements soulevés par des firmes-conseils intéressées à déposer une offre de services.

Au total, 3 firmes ont déposé une offre de services. Une première analyse a été effectuée afin de s'assurer que les soumissionnaires répondaient aux exigences minimales indiquées dans le cahier des charges. Les 3 offres respectaient ces critères de base.

Un comité de sélection a été composé pour évaluer les offres de services. Le comité a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé. Le tout a été établi selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes et selon le Règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Dans un premier temps, le comité de sélection a procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés dans le cahier des charges le 13 août 2021. Suite aux résultats intérimaires, les 3 soumissionnaires ont obtenu un pointage égal ou supérieur à 70 points. Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant le prix soumissionné des firmes ont été ouvertes.

Le tableau suivant illustre les soumissions conformes, la note intérimaire attribuée suite à l'analyse qualitative des soumissions, le prix des soumissions et la note finale qui inclut un calcul prenant en considération la note intérimaire et le montant de la soumission.

| Soumissions conformes | Note intérimaire | Prix soumission | Note finale |
|---|-------------------------|------------------------|--------------------|
| AECOM Consultants inc. | 72 | 132 221,25 \$ | 9,23 |
| BC2 Groupe Conseil inc. | 78,5 | 148 317,75 \$ | 8,66 |
| Brodeur Frenette S.A. | 81,5 | 143 718,75 \$ | 9,15 |
| Dernière estimation réalisée | | 200 000,00 \$ | |
| Écart entre la soumission la moins élevée et la dernière estimation (\$) (<i>adjudicataire - estimation</i>) | | -67 778,75 \$ | |

| | | |
|--|----------|--|
| Écart entre la soumission la moins élevée et la dernière estimation (%) $((\text{adjudicataire} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$ | -33,89 % | |
|--|----------|--|

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ou un décret adopté en lien avec cette loi. Le plus bas soumissionnaire ne s'est pas rendu non conforme en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et il n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics.

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, il ne demeure à l'arrondissement que de s'assurer que les soumissionnaires ne soient pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Dans la mesure où le soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à ce registre, l'arrondissement est tenu, sauf exception, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

En appliquant la formule de pointage final, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé à la firme AECOM Consultants inc. au montant de 132 221,25\$ taxes incluses. Il s'agit du soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage suite à l'ouverture des 2 enveloppes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des services professionnels, qui s'élève à 132 221,25 \$ + 13 222,13 \$ (10% contingences) = 145 443,38 \$, bénéficiera d'une subvention de 100 000 \$ de la Communauté métropolitaine de Montréal. L'arrondissement devra donc défrayer le montant restant de 45 443,38 \$.

Clé budgétaire pour la subvention de la CMM :

2412.0010000.301706.06101.45700.016202.0000.000000.015092.00000.00000

Clé budgétaire LaSalle :

2412.0010000.301706.06101.54390.000000.0000.000000.015092.00000.00000

MONTRÉAL 2030

Plan climat

La planification détaillée agira de fondement afin de transformer ce secteur stratégique de l'arrondissement. Sa mise en œuvre visera, entre autres : à concentrer une partie du développement futur et à diriger une partie de la croissance démographique dans ce secteur, à optimiser les terrains sous-exploités, à réduire l'étalement urbain, à verdir significativement les lieux et à diminuer la dépendance à l'automobile des résidents. Tous ces éléments contribueront à créer un environnement urbain qui répond aux impératifs de la transition écologique.

La planification détaillée sera également en phase avec le Plan climat de la Ville de Montréal, et ce, plus particulièrement par rapport au chantier B qui concerne la mobilité, l'urbanisme et l'aménagement. Plusieurs des actions (11, 15, 17, 18, 20 et 22) feront partie intégrante de la réflexion afin de tendre vers la création d'un milieu de vie durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Septembre 2021 : Rencontre de démarrage (dépôt plan de travail + démarche participative)
2. Décembre 2021 : Dépôt du portrait et diagnostic (étape 1)
3. Hiver + été 2022 : Démarche participative (étape 2)
4. Mars 2022 : Dépôt de la vision et des orientations (étape 3)
5. Juin 2022 : Dépôt des propositions préliminaires d'aménagement (étape 4)
6. Septembre 2022 : Dépôt de la planification détaillée (étape 5)
7. Novembre 2022 : Dépôt du plan d'action et des modifications réglementaires (étape 6)
8. Décembre 2022 : Dépôt du rapport final et fin du mandat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La planification détaillée cadre avec les documents de planification élaborés par les paliers de gouvernements supérieurs (CMM, Agglomération de Montréal, Ville de Montréal) ainsi que les documents stratégiques élaborés par l'arrondissement.

1. Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM

Le PMAD a établi l'objectif d'orienter 40% de la croissance des ménages aux abords des points d'accès au réseau de transport en commun structurant à l'intérieur du périmètre métropolitain d'ici 2031. La planification détaillée de l'arrondissement contribuera à atteindre cet objectif.

2. Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'Agglomération de Montréal

Le SAD identifie 3 grandes orientations: 1. Favoriser un cadre de vie de qualité; 2. Soutenir le dynamisme de l'agglomération et; 3. Mettre en valeur les territoires d'intérêt. La planification détaillée abordera chacune de ces orientations en jetant les bases pour planifier un cadre de vie complet à échelle humaine, en redynamisant ce secteur qui fut à une autre époque le berceau de l'industrialisation de l'arrondissement de LaSalle, et en mettant en valeur l'ancienne distillerie Seagram qui est un complexe industriel d'intérêt patrimonial.

3. Plan d'urbanisme (PU) de la Ville de Montréal

En conformité avec le SAD, la Ville de Montréal a identifié dans le PU 7 orientations pour guider le développement sur son territoire. 6 d'entre elles cadrent directement avec la planification détaillée qui sera élaborée par l'arrondissement, soit: 1. Des milieux de vie de qualité, diversifiés et complets; 2. Des réseaux de transport structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain; 3. Des secteurs d'emplois dynamiques, accessibles et diversifiés; 4. Un paysage urbain et une architecture de qualité; 5. Un patrimoine bâti, archéologique et naturel valorisé et; 6. Un environnement sain.

4. Chapitre du Plan d'urbanisme dédié à l'arrondissement de LaSalle

Les abords de l'avenue Lafleur font l'objet d'un secteur de planification détaillée de portée locale dans le chapitre du PU dédié à l'arrondissement de LaSalle. Dans le chapitre d'arrondissement, il est mentionné que "*Malgré le caractère stratégique de ce secteur, le*

cadre bâti est déstructuré et augmente le sentiment d'insécurité pour le piéton. Quant à l'aménagement urbain, les infrastructures routières vieillissent rapidement et les abords de l'emprise sont dénués de végétation. La circulation de transit et le camionnage y sont élevés dans les deux directions, ce qui entraîne un niveau important de nuisances. Actuellement, quelques entreprises soignent l'aménagement paysager de leur terrain, mais la plupart des marges avant sont occupées par des aires de stationnement. " Ce constat dépeint plusieurs enjeux du secteur auxquels l'arrondissement veut s'attaquer dans le cadre de la planification détaillée.

5. Planification stratégique 2018-2022 de l'arrondissement de LaSalle

Ce document stratégique énonce 4 actions à poser en lien avec la planification détaillée du secteur: 1. Relocaliser la gare LaSalle et le terminus d'autobus; 2. Exploiter l'ancienne emprise du Canadien Pacifique pour améliorer la mobilité; 3. Développer les fonctions "commerce" et "entreprise" et; 4. Développer le pôle habitation. La planification détaillée évaluera ces options.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-08-17



Dossier # : 1210269011

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser un renouvellement de contrat à Honeywell Ltée., pour une période additionnelle de deux (2) ans, pour l'entretien des éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale maximale de 102 453,15 taxes incluses (contrat : 85 377,63 \$ + contingences : 17 075,52 \$). |

D'autoriser un renouvellement de contrat à Honeywell Ltée., pour une période additionnelle de deux (2) ans, pour l'entretien des éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale maximale de 102 453,15 taxes incluses (contrat : 85 377,63 \$ \$ + contingences : 17 075,52 \$), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-12 10:46

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1210269011

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser un renouvellement de contrat à Honeywell Ltée., pour une période additionnelle de deux (2) ans, pour l'entretien des éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale maximale de 102 453,15 taxes incluses (contrat : 85 377,63 \$ + contingences : 17 075,52 \$). |

CONTENU

CONTEXTE

En août 2018, un appel d'offres sur invitation No 18-17142 a été lancé pour l'entretien des éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, pour un contrat de trois (3) ans avec une option de renouvellement pour une période de deux (2) ans. L'arrondissement de LaSalle désire se prévaloir de cette clause de renouvellement nécessaire pour poursuivre l'entretien et l'inspection des éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans tous les bâtiments de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA 18 20 0438, adoptée le 2 octobre 2018 : D'autoriser une dépense maximale de 172 262,03 \$, taxes incluses, pour l'entretien des éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, et d'accorder à Honeywell un contrat de trois ans (3), avec une option de renouvellement de 2 ans, à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 125 245,03 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

DESCRIPTION

Au présent contrat, les services comprennent principalement :

- L'entretien complet des éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation;
- Les inspections préventives périodiques;
- Les services d'appels et de réparations en cas de panne.

Une année de contrat est de octobre à septembre.

JUSTIFICATION

Selon les clauses contractuelles du renouvellement, le prix du contrat devrait être augmenté en utilisant l'indice de prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal, qui est calculé sur la moyenne de la période de douze mois consécutifs précédant la date d'anniversaire du renouvellement. Étant donné que le contrat prend fin le 30 septembre prochain et que l'IPC visé pour ce contrat ne sera pas publié par statistique Canada avant la mi-novembre, nous avons basé les calculs du montant du renouvellement sur un indice fictif de 4% pour chaque année.

Cependant, le bon de commande envoyé au fournisseur sera révisé pour refléter les bons prix une fois que l'IPC sera disponible.

Le renouvellement de ce contrat est nécessaire afin de respecter les exigences réglementaires, assurer le confort des usagers et maintenir en bon état les éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale à autoriser de 102 453,15 \$ taxes incluses, proviendra du budget de fonctionnement des bâtiments et sera échelonnée comme suit :

| 1^{re} année 2021 - 2022 | |
|---|-------------------------------|
| Contrat (incluant les taxes) | Crédit (montant net de taxes) |
| 41 851,77 \$ | 38 216,25 \$ |
| Contingences (incluant les taxes) | Crédit (montant net de taxes) |
| 8 537,76 \$ | 7 796,12 \$ |
| 2^{ème} année 2022 -2023 | |
| Contrat (incluant les taxes) | Crédit (montant net de taxes) |
| 43 525,86 \$ | 39 744,91 \$ |
| Contingences (incluant les taxes) | Crédit (montant net de taxes) |
| 8 537,75 \$ | 7 796,12 \$ |

Répartition des coûts par année calendrier:

Année 2021 (oct. à déc.) – 3 mois :

Contrat incluant les taxes : 20 925,89 \$ Net de taxes : 19 108,12 \$
Contingences incluant les taxes : 4 185,18 \$ Net de taxes 3 821,62 \$

Année 2022 – 12 mois :

Contrat incluant les taxes : 42 688,81 \$ Net de taxes : 38 980,58 \$
Contingences incluant les taxes : 8 537,75 \$ Net de taxes 7 796,12 \$

Année 2023 – (janv. à sept.) 9 mois :

Contrat incluant les taxes : 21 762,93 \$ Net de taxes : 19 872,45 \$
Contingences incluant les taxes : 4 352,59 \$ Net de taxes 3 974,49 \$

Une contingence de 20% du montant du contrat est ajoutée afin de couvrir les services imprévus. Le montant totale de cette contingence pour les deux années est de 17 075,52 taxes incluses.

Imputation :

2412.0010000.301716.09008.55401.014714.0000.000000.000000.00000.00000

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat : 1 octobre 2021

Fin du mandat : 30 septembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 11 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-10

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1216598006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense totale de 205 517,81 \$, taxes incluses, pour la location horaire de trois (3) niveleuses avec opérateur, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2021-2022. Accorder un contrat (taxes incluses) à Transport Patrick Brisebois Inc. de 126 472,50 \$ et à 9150-2732 Québec Inc. (Groupe TMD) de 79 045,31 \$, - appel d'offres no 21-18767. |

D'autoriser une dépense totale de 205 517,81 \$, taxes incluses, pour la location horaire de trois (3) niveleuses avec opérateur, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2021-2022.

Accorder un contrat (taxes incluses) à Transport Patrick Brisebois Inc. de 126 472,50 \$ et à 9150-2732 Québec Inc. (Groupe TMD) de 79 045,31 \$ - appel d'offres no 21-18767.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-20 08:19

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1216598006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense totale de 205 517,81 \$, taxes incluses, pour la location horaire de trois (3) niveleuses avec opérateur, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2021-2022. Accorder un contrat (taxes incluses) à Transport Patrick Brisebois Inc. de 126 472,50 \$ et à 9150-2732 Québec Inc. (Groupe TMD) de 79 045,31 \$, - appel d'offres no 21-18767. |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux de déneigement, nous devons utiliser des tracteurs-chargeurs et des niveleuses pour tasser et participer à l'enlèvement de la neige. En vertu de la Loi 76, un appel d'offres a été publié le 7 juin 2021 sur le site électronique du SEAO. Un délai de 22 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 juin 2021.

Suite à l'ouverture de l'appel d'offres no 21-18767, nous avons reçu 2 soumissions, et les 2 sont conformes administrativement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA20 20 0253 adopté le 13 juillet 2020 (1206598004) : D'autoriser une dépense totale de 1 631 463,64 \$, taxes incluses, pour la location horaire de huit (8) tracteurs-chargeurs et de dix-huit (18) niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2020-2021 avec option de renouvellement pour la saison 2021-2022. D'accorder un contrat (taxes incluses) suite à l'appel d'offres no 20-18068 aux firmes suivantes : Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc. de 226 069,60 \$, Excavation Pascal Beaulieu Inc. de 363 551,53 \$, Niveleuse A.M.F Inc. de 121 951,10 \$, Les Pavages J.M. Beaulieu Inc. de 125 011,74 \$, Les Entreprises C.F. Vanier inc.de 130 899,04 \$, Marina Matériaux et Équipements de 268 754,06 \$, Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.) de 79 045,31 \$, B. Frégeau & Fils Inc. de 170 737,88 \$, 9037-4018 Québec Inc. de 47 427,19 \$, Les Entreprises D.J. Inc. (9179--0204 Québec inc.) de 47 427,19 \$, M. Castelli Snow Removal Div.of 2434-3998 Québec Inc. de 50 589,00 \$.

Résolution no CA15 20 0624 adopté le 22 octobre 2015 (1153413014) : D'autoriser une dépense totale de 3 673 159,79 \$, taxes incluses, pour la location horaire de vingt autoniveleuses dont trois avec ailes de côté pour les travaux de déneigement pour une durée de trois saisons hivernales, soit 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 avec deux options de renouvellement hivernal pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020. (Appel d'offres public no 15-14622).

DESCRIPTION

Les présents contrats consistent à la location horaire de trois (3) niveleuses avec opérateurs servant aux opérations de déneigement pour une durée d'une saison hivernale, soit 2021-2022, avec options de renouvellement hivernal pour 2022-2023. Un nombre total de 275 heures par équipement est mis au bordereau dont 200 heures sont garanties. La répartition de ces heures est faite entre la période de novembre et décembre, et de janvier à avril de chaque année, selon une moyenne réalisée au cours des dernières années.

L'appel d'offres a été lancé pour obtenir 4 niveleuses. Étant donné que seulement 2 entreprises ont déposé une soumission pour 3 équipements, un nouvel appel d'offres sera réalisé par la Ville pour obtenir la quatrième niveleuse nécessaire aux opérations de déneigement.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer la continuité des opérations de déneigement pour les prochains hivers, il est nécessaire d'autoriser ces dépenses. L'arrondissement de LaSalle n'a pas les ressources matérielles et humaines pour répondre aux besoins de la totalité du territoire de l'arrondissement. Les appareils seront déployés dans l'arrondissement afin de supporter les activités de déneigement en régie. De plus, le contrat est réparti selon les soumissions les plus basses conformes au cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour la saison hivernale 2021-2022 associée aux travaux de location des niveleuses avec opérateurs sont de 205 517,81 \$, taxes incluses, et seront entièrement financés par le budget d'opération.

Total

| Montant avant taxes | Montant net | Montant taxes incluses |
|---------------------|---------------|------------------------|
| 178 750,00 \$ | 187 665,17 \$ | 205 517,81 \$ |

De novembre à décembre 2021 :

| Montant avant taxes | Montant net | Montant taxes incluses |
|---------------------|--------------|------------------------|
| 35 750,00 \$ | 37 533,03 \$ | 41 103,56 \$ |

De janvier à avril 2022 :

| Montant avant taxes | Montant net | Montant taxes incluses |
|---------------------|---------------|------------------------|
| 143 000,00 \$ | 150 132,14 \$ | 164 414,25 \$ |

Un bon de commande sera émis pour novembre et décembre 2021 et sera augmenté pour la période de janvier à avril 2022. Si le montant prévu pour les mois de novembre et décembre 2021 n'est pas utilisé complètement, le solde restant pourra être utilisé pour la période de janvier à avril 2022.

MONTRÉAL 2030

L'octroi de ces contrats permettra à l'arrondissement de s'assurer que les rues et espaces publics seront bien entretenus et sécuritaires, permettant ainsi à tous les Montréalais et Montréalaises de se sentir en sécurité physique et psychologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déneigement du territoire est une activité essentielle. Si des contrats ne sont pas octroyés pour compléter nos opérations, le service aux citoyens ne pourra être assuré dans l'arrondissement avec les seules ressources de la Ville. La sécurité sur les voies publiques serait grandement compromise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'échéancier planifié pourrait être révisé selon la levée du décret gouvernemental.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour chacune des saisons :

Début des travaux : 1^{er} novembre 2021

Fin des travaux : 30 avril 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nasser AWAD SHKEMY
Chef de division voirie et des parcs

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2021-08-10



Dossier # : 1216598005

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer l'année d'option (2021-2022) prévue à l'appel d'offres n° 20-18068 portant sur la location horaire de vingt (20) auto niveleuses avec opérateur et huit (8) chargeurs pour des travaux de déneigement pour la saison hivernale 2020-2021 et autoriser une dépense maximale de 1 511 536.10 \$ taxes incluses pour le renouvellement des contrats accordés pour la saison 2021-2022 à : Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc., Excavation Pascal Beaulieu Inc., Niveleuse A.M.F Inc., Les Pavages J.M. Beaulieu Inc., Les Entreprises C.F. Vanier inc., Marina Matériaux et Équipements, Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.) , B. Fréreau & Fils Inc., 9037-4018 Québec Inc., Les Entreprises D.J. Inc. (9179--0204 Québec inc.), M. Castelli Snow Removal Div.of 2434-3998 Québec Inc. - appel d'offres no 20-18068. |

D'exercer l'année d'option (2021-2022) prévue à l'appel d'offres n° 20-18068 portant sur la location horaire de vingt (20) auto niveleuses avec opérateur et huit (8) chargeurs pour des travaux de déneigement pour la saison hivernale 2020-2021.

D'autoriser une dépense maximale de 1 511 536.10 \$ taxes incluses pour le renouvellement des contrats accordés pour la location de seize (16) auto niveleuses avec opérateurs et huit (8) chargeurs pour la saison hivernale 2021-2022 aux entrepreneurs suivants :

- Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc. : 229 465.37 \$
- Excavation Pascal Beaulieu Inc. : 369 005.64 \$
- Niveleuse A.M.F Inc.: 123 778.64 \$
- Les Pavages J.M. Beaulieu Inc. : 126 889.86 \$
- Les Entreprises C.F. Vanier inc. : 132 862.53 \$
- Marina Matériaux et Équipements : 128 372.75 \$
- Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.) : 80 230.99 \$
- B. Fréreau & Fils Inc. : 173 305.28 \$
- 9037-4018 Québec Inc. : 48 138.60 \$
- Les Entreprises D.J. Inc. (9179--0204 Québec inc.) : 48 138.60 \$
- M. Castelli Snow Removal Div.of 2434-3998 Québec Inc. : 51 347.84 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-20 08:15

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1216598005**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer l'année d'option (2021-2022) prévue à l'appel d'offres n° 20-18068 portant sur la location horaire de vingt (20) auto niveleuses avec opérateur et huit (8) chargeurs pour des travaux de déneigement pour la saison hivernale 2020-2021 et autoriser une dépense maximale de 1 511 536.10 \$ taxes incluses pour le renouvellement des contrats accordés pour la saison 2021-2022 à : Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc., Excavation Pascal Beaulieu Inc., Niveleuse A.M.F Inc., Les Pavages J.M. Beaulieu Inc., Les Entreprises C.F. Vanier inc., Marina Matériaux et Équipements, Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.) , B. Frégeau & Fils Inc., 9037-4018 Québec Inc., Les Entreprises D.J. Inc. (9179--0204 Québec inc.), M. Castelli Snow Removal Div.of 2434-3998 Québec Inc. - appel d'offres no 20-18068. |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux de déneigement, nous devons utiliser vingt (20) auto niveleuses ainsi que huit (8) chargeurs pour tasser et participer au chargement de la neige. Dans l'appel d'offres 20-18068, seulement 18 auto niveleuses ainsi que 8 chargeurs ont été retenus.

En vertu de la Loi 76, un appel d'offres a été publié le 30 mars 2020 et le contrat a été octroyé à onze (11) entreprises de déneigement soit Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc., Excavation Pascal Beaulieu Inc., Niveleuse A.M.F Inc., Les Pavages J.M. Beaulieu Inc., Les Entreprises C.F. Vanier inc., Marina Matériaux et Équipements, Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.) , B. Frégeau & Fils Inc., 9037-4018 Québec Inc., Les Entreprises D.J. Inc. (9179--0204 Québec inc.), M. Castelli Snow Removal Div.of 2434-3998 Québec Inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA20 20 0253 adoptée le 13 juillet 2020 (1206598004) : D'autoriser une dépense totale de 1 631 463,64 \$, taxes incluses, pour la location horaire de huit (8) tracteurs-chargeurs et de dix-huit (18) niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2020-2021 avec option de renouvellement pour la saison 2021-2022. D'accorder un contrat (taxes incluses) suite à l'appel d'offres no 20-18068 aux firmes suivantes : Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc. de 226 069,60 \$, Excavation Pascal Beaulieu Inc. de 363 551,53 \$, Niveleuse A.M.F Inc. de 121 951,10 \$, Les Pavages J.M. Beaulieu Inc. de 125 011,74 \$, Les Entreprises C.F. Vanier inc.de 130 899,04 \$, Marina Matériaux et Équipements de 268 754,06 \$, Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.) de 79 045,31 \$, B. Frégeau & Fils Inc. de 170 737,88 \$, 9037-4018 Québec Inc. de 47 427,19 \$, Les Entreprises D.J. Inc. (9179--0204 Québec inc.) de 47 427,19 \$, M. Castelli

Snow Removal Div.of 2434-3998 Québec Inc. de 50 589,00 \$.

Résolution no CA15 20 0624 adoptée le 22 octobre 2015 (1153413014) :

D'autoriser une dépense totale de 3 673 159,79 \$, taxes incluses, pour la location horaire de vingt auto niveleuses dont trois avec ailes de côté pour les travaux de déneigement pour une durée de trois saisons hivernales, soit 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 avec deux options de renouvellement hivernal pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020. (Appel d'offres public no 15-14622).

DESCRIPTION

L'appel d'offres porte sur la location de vingt (20) auto niveleuses avec opérateur et de huit (8) chargeurs pour les opérations de déblaiement et de chargement de la neige pour la saison hivernale 2020-2021 incluant une (1) année d'option (2021-2022). Lors de l'octroi du contrat en 2020, seulement 18 auto niveleuses avec opérateurs ont été conforme et ont travaillé pendant l'hiver 2020-2021.

Conformément aux clauses générales du devis, la Ville a demandé en 2021 l'accord des entreprises pour exercer l'année d'option. Toutes les entreprises ont donné leur accord sauf une seule qui a retiré du contrat deux (2) auto niveleuses des quatre (4) disponibles en 2020-2021. Un total de seize (16) auto niveleuses et huit (8) chargeurs seront donc utilisés lors des chargements de neige pendant l'hiver 2021-2022 provenant de l'appel d'offres no 20-18068. Les lettres signées par chaque entreprise sont jointes au présent sommaire.

Un autre sommaire décisionnel traitera d'un nouvel appel d'offres public qui a été lancé par la Ville pour combler notre besoin d'auto niveleuses pour l'hiver 2021-2022 .

JUSTIFICATION

Étant donné que l'arrondissement est satisfait du service rendu par les entrepreneurs retenus et que les prix convenus au contrat sont avantageux, il est justifié d'exercer l'année d'option prévue pour la saison 2021-2022.

Les coûts de la première saison optionnelle associée à la location de seize (16) auto niveleuses et huit (8) chargeurs sont d'un montant maximal de 1 511 536.10 \$, taxes incluses pour la saison hivernale 2021-2022. Selon le devis, les prix unitaires sont augmentés de 1.5% pour la nouvelle saison.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour la saison hivernale 2021-2022 associée aux travaux de location des chargeurs et des auto niveleuses avec opérateurs sont de 1 511 536.10 \$, taxes incluses, et seront entièrement financés par le budget d'opération.

Total

Montant avant taxes Montant net Montant taxes incluses

1 314 665.00 \$ 1 380 233.91 \$ 1 511 536.10 \$

De novembre à décembre 2021 :

Montant avant taxes Montant net Montant taxes incluses

262 933.01 \$ 276 046.80 \$ 302 307.23 \$

De janvier à avril 2022 :

Montant avant taxes Montant net Montant taxes incluses

1 051 731.99 \$ 1 104 187.11 \$ 1 209 228.87 \$

Un bon de commande sera émis pour novembre et décembre 2021 et sera augmenté pour

la période de janvier à avril 2022. Si le montant prévu pour les mois de novembre et décembre 2021 n'est pas utilisé complètement, le solde restant au contrat pourra être utilisé pour la période de janvier à avril 2022.

MONTRÉAL 2030

L'octroi de ces contrats permettra à l'arrondissement de s'assurer que les rues et espaces publics seront bien entretenus et sécuritaires, permettant ainsi à tous les Montréalais et Montréalaises de se sentir en sécurité physique et psychologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déneigement du territoire est une activité essentielle. Si les contrats ne sont pas octroyés pour compléter nos opérations, le service aux citoyens ne pourra être assuré pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement. La sécurité sur les voies publiques serait grandement compromise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 1er novembre 2021
Fin des travaux : 15 avril 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Marc-André DESHAIES, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Luce DOYON, 12 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nasser AWAD SHKEMY
Chef de division voirie et des parcs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-10

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1212363095

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la signature de l'entente à intervenir avec PME MTL du Grand Sud-Ouest, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, visant l'embauche d'un commissaire au développement industriel et d'un commissaire au développement commercial pour l'arrondissement de LaSalle et d'accorder, à cette fin, une contribution financière de 238 000 \$ pour l'année 2022, 245 000 \$ pour l'année 2023 et 250 700 \$ pour l'année 2024 |

D'approuver l'entente à intervenir avec PME MTL du Grand Sud-Ouest, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, visant l'embauche d'un commissaire au développement industriel et d'un commissaire au développement commercial pour l'arrondissement de LaSalle et d'accorder, à cette fin, une contribution financière de 238 000 \$ pour l'année 2022, 245 000 \$ pour l'année 2023 et 250 700 \$ pour l'année 2024.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette entente.

D'abroger la résolution numéro CA20 20 0009.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-18 16:31

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363095

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la signature de l'entente à intervenir avec PME MTL du Grand Sud-Ouest, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, visant l'embauche d'un commissaire au développement industriel et d'un commissaire au développement commercial pour l'arrondissement de LaSalle et d'accorder, à cette fin, une contribution financière de 238 000 \$ pour l'année 2022, 245 000 \$ pour l'année 2023 et 250 700 \$ pour l'année 2024 |

CONTENU

CONTEXTE

PME MTL est issu de la réorganisation du réseau de soutien des entreprises, dont la mission était anciennement confiée aux CLD et CDEC de Montréal.

À l'automne 2014, la signature d'un nouveau pacte fiscal entre le gouvernement du Québec et les municipalités a entraîné une réorganisation du modèle montréalais de développement économique local. La Ville de Montréal a alors créé PME MTL: un réseau d'experts en soutien aux entrepreneurs et aux entreprises.

Depuis avril 2015, ce réseau composé de six (6) organisations à but non-lucratif, dessert les entreprises de l'ensemble de l'agglomération montréalaise. Une image commune facilite l'accès des entrepreneurs et des entreprises à une offre de services unifiée et simplifie leur démarche d'affaires.

PME MTL du Grand Sud-Ouest est le pôle qui s'occupe du territoire de l'arrondissement de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Sommaire décisionnel numéro 1192363114 - résolution numéro CA20 20 0009
- Sommaire décisionnel numéro 1192363053 - résolution numéro CA19 20 0269
- Sommaire décisionnel numéro 1172363148 - résolution numéro CA17 20 0557
- Sommaire décisionnel numéro 1172363041 - résolution numéro CA17 20 0187
- Sommaire décisionnel numéro 1162365012 - résolution numéro CA16 20 0137

DESCRIPTION

Autoriser la signature de l'entente à intervenir avec PME MTL du Grand Sud-Ouest, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, visant l'embauche d'un commissaire au développement industriel et d'un commissaire au développement commercial pour

l'arrondissement de LaSalle et d'accorder, à cette fin, une contribution financière de 238 000 \$ pour l'année 2022, 245 000 \$ pour l'année 2023 et 250 700 \$ pour l'année 2024.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle mandate depuis 2016 PME MTL du Grand Sud-Ouest pour les services d'un commissaire - développement industriel qui est affecté à 100% au territoire laSallois.

Les commerces jouent également un rôle fondamental dans la vitalité des quartiers et la qualité de vie des laSallois.

De façon à soutenir ce domaine d'activités, l'arrondissement de LaSalle s'est doté, en 2019, d'un commissaire au développement commercial. PME MTL du Grand Sud-Ouest a fait l'encadrement administratif de ces personnes. Ces commissaires sont entièrement dévoués au développement économique commercial et industriel de LaSalle.

L'organisme devra tenir une comptabilité séparée des dépenses liées aux sommes qui lui sont versées en vertu du mandat énoncé et de l'entente qui sont joints au sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2022:

Un crédit de 238 000 \$ sera prévu au compte budgétaire
2412.001000.301706.06501:61900:016230:000000.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand TROTTIER
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-18

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1217551018

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la signature du bail à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle et La Fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine-Labouré pour la location de locaux du 1er septembre 2021 au 31 mai 2024 pour une somme maximale de 37 800 \$. |

D'approuver le bail à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle et La Fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine-Labouré pour la location de locaux du 1^{er} septembre 2021 au 31 mai 2024 pour une somme maximale de 37 800 \$.

D'autoriser Madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer le bail.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-25 17:36

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1217551018**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la signature du bail à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle et La Fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine-Labouré pour la location de locaux du 1er septembre 2021 au 31 mai 2024 pour une somme maximale de 37 800 \$. |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2016, le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré, organisme reconnu selon la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle*, occupe les locaux de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine-Labouré pour organiser des cours de danse et des soirées dansantes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0508 (1197551040) - 4 novembre 2019 : D'autoriser la signature du bail à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle et La Fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine-Labouré pour la location de locaux du 1er septembre 2019 au 31 mai 2021 pour une somme maximale de 35 000 \$ plus taxes si applicables.

CA18 20 0441 (1186818080)- 2 octobre 2018 : Option de prolongation du bail avec La Fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine-Labouré du 7 septembre 2018 au 13 mai 2019, pour la location de locaux pour une somme maximale de 16 000 \$ plus taxes si applicables.

CA17 20 0510 - 5 septembre 2017 : Bail avec La Fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine-Labouré pour la location de locaux pour la saison 2017-2018 pour une somme maximale de 7 050 \$.

DESCRIPTION

L'arrondissement a convenu avec la Fabrique une entente en vue de louer leurs salles situées au sous-sol de l'église Sainte-Catherine-Labouré. Cette nouvelle entente s'échelonne du 1^{er} septembre 2021 au 31 mai 2024. Une année d'option de renouvellement est également incluse dans le bail. Les tarifs de location pour l'année d'option devront faire l'objet d'une entente, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 5.3.1 de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* , l'arrondissement met à la disposition des organismes, pour des réunions ou des activités, des locaux qui lui appartiennent ou qui sont mis à sa disponibilité

selon des ententes intervenues avec certains organismes ainsi que des locaux scolaires selon des ententes scolaires-municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la période de **septembre 2021 à mai 2022**, un taux forfaitaire de **289 \$** plus taxes si applicables par soirée pour chaque utilisation les vendredis des deux salles de rencontre A et B. De plus, un taux forfaitaire de **1775 \$** par session pour l'utilisation les lundis après-midi.

Pour la période de **septembre 2022 à mai 2023**, un taux forfaitaire de **298 \$** plus taxes si applicables par soirée pour chaque utilisation les vendredis soirs des deux salles de rencontre A et B. De plus, un taux forfaitaire de **1 830 \$** par session pour l'utilisation les lundis après-midi.

Pour la période de **septembre 2023 à mai 2024**, un taux forfaitaire de **307 \$** plus taxes si applicables par soirée pour chaque utilisation les vendredis soirs des deux salles de rencontre A et B. De plus, un taux forfaitaire de **1 885 \$** par session pour l'utilisation les lundis après-midi.

Cette dépense maximale de 37 800 \$ est répartie de la façon suivante :

2021 : 6 110 \$
2022 : 12 410 \$
2023 : 12 790 \$
2024 : 6 490 \$

Cette dépense maximale provient du budget de fonctionnement de la Division des sports, loisirs et installations de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
agent (e) de developpement d'activites
culturelles physique s et sportives

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2021-08-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1217551017

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2021-2022 à un regroupement de policiers du SPVM et à un regroupement de pompiers du SIM. Le tarif de location équivaut à un taux de 77 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 128 \$ de l'heure. |

D'accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2021-2022 à un regroupement de policiers du SPVM et à un regroupement de pompiers du SIM. Le tarif de location équivaut à un taux de 77 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 128 \$ de l'heure.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-18 15:35

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1217551017**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2021-2022 à un regroupement de policiers du SPVM et à un regroupement de pompiers du SIM. Le tarif de location équivaut à un taux de 77 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 128 \$ de l'heure. |

CONTENU

CONTEXTE

Des regroupements de policiers et de pompiers ont déposé une demande auprès de l'arrondissement de LaSalle afin d'obtenir un tarif préférentiel pour la location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire, soit 77\$/heure au lieu de 128 \$/heure. N'étant pas des organismes reconnus par l'arrondissement, ces derniers devraient payer 128 \$/heure le temps de glace. Les regroupements de policiers et pompiers ont bénéficié par le passé d'un tarif préférentiel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0318 (1205348005) - 31 août 2020 : D'accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2020-2021 à un regroupement de policiers du SPVM et à un regroupement de pompiers du SIM. Le tarif de location équivaut à un taux de 75 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 125 \$ de l'heure.

CA19 20 0390 (1197551027) - 3 septembre 2019 : D'accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2019-2020 à un regroupement de policiers du SPVM et à un regroupement de pompiers du SIM. Le tarif de location équivaut à un taux de 75 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 125 \$ de l'heure.

CA18 20 0392 (1186818083) - 4 septembre 2018 : D'accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2018-2019 à deux regroupements de policiers, un regroupement de pompiers et à un groupe d'employés de l'arrondissement de Verdun. Le tarif de location équivaut à un taux de 75 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 125 \$ de l'heure.

DESCRIPTION

Accorder la réduction sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2021-2022 à un regroupement de policiers et à un regroupement de pompiers. Le tarif de location équivalent à un taux de 77 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 128 \$ de l'heure.

JUSTIFICATION

Officialiser les réductions sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour le regroupement de policiers et de pompiers du SPVM et du SIM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Environ 112.5 heures de glace seront louées.
Pour une location au tarif régulier (128 \$/heure), la somme serait de 14 400 \$.
Pour cette même location au tarif réduit (77 \$/heure) la somme est de 8 662.50 \$
Montant non perçu de 5 737.50 \$

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
agent (e) de developpement d'activites
culturelles physique s et sportives

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2021-08-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

**Dossier # : 1217551019**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier de 14 288 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de la Fête « Du fleuve à nos rues » sur la rue Centrale, entre la 2e Avenue et la 7e Avenue, le 11 septembre 2021, afin de soutenir le dynamisme et l'attractivité de cette artère marchande. Autoriser Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de cette fête. |

D'accorder un soutien financier de 14 288 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de la Fête « Du fleuve à nos rues » le samedi 11 septembre 2021.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

D'autoriser la fermeture de la rue Centrale, entre la 2^e avenue et la 7^e avenue.

D'autorisation Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de cette fête moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie à des personnes mineures.

L'organisme s'engage à respecter toutes les mesures sanitaires et de distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue de cet événement.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-25 14:56**Signataire :**

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1217551019

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier de 14 288 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de la Fête « Du fleuve à nos rues » sur la rue Centrale, entre la 2e Avenue et la 7e Avenue, le 11 septembre 2021, afin de soutenir le dynamisme et l'attractivité de cette artère marchande. Autoriser Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de cette fête. |

CONTENU

CONTEXTE

Le comité vie de quartier, sous-groupe du Comité catalyseur du Bronx, entité opérationnelle du Regroupement des citoyens et des commerçants du Bronx, souhaite organiser une fête citoyenne le samedi 11 septembre 2021. À cette fin, l'organisme Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc. agit à titre de fiduciaire et de représentant légal. Le 18 juillet 2021, le Comité a soumis à l'arrondissement de LaSalle une demande de soutien financier de 20 000 \$ afin de soutenir la réalisation de l'événement du Comité catalyseur du Bronx. Il est également demandé de fermer la rue centrale entre la 2^e avenue et la 7^e avenue à cette occasion. La fermeture de ce quadrilatère permettra la tenue d'ateliers artistiques, la préparation de nourriture sur grill, le service de bar avec espaces adaptés conviviaux autour de braseros, aires de jeux pour les plus jeunes, maquillage, atelier d'information sur le Bronx, consultation citoyenne sur les différents enjeux du quartier, visite historique du quartier, musiciens, participation citoyenne bénévole à tenir un kiosque de type « foire ». L'ensemble des activités de même que la nourriture seraient offerts gratuitement aux citoyens, à l'exception des boissons alcoolisées.

La sécurité de tous les accès des lieux sera assurée par des bénévoles et le service de premiers soins.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0384 (1192365023) : D'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal, fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de la Fête des citoyens sur la rue Centrale le 5 octobre 2019 afin de soutenir le dynamisme et l'attractivité de cette artère marchande.

CA19 20 0559 (1197551048) : D'autoriser la tenue d'une fête hivernale dans le parc des Rapides organisée par le Comité catalyseur du Bronx, le 1^{er} février 2020, afin de soutenir la

revitalisation du quartier du Bronx. De contribuer financièrement à hauteur de 80 % du budget de l'événement jusqu'à un maximum de 10 000 \$.

DESCRIPTION

Suite à l'analyse de la demande par la DCSLDS, il est recommandé d'accorder un soutien financier de 14 288 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de la Fête « Du fleuve à nos rues » le samedi 11 septembre 2021. Autoriser la fermeture de la rue Centrale, entre la 2^e avenue et la 7^e avenue.

L'autorisation est donnée à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de cette fête moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie à des personnes mineures.

JUSTIFICATION

Soutenir le dynamisme et l'attractivité de la zone commerçante de la rue Centrale, conformément à la Planification stratégique 2018-2024 de l'arrondissement de LaSalle (Orientation 3, Déployer le potentiel attrayant et dynamique de LaSalle / Commerce : «Revitaliser l'avenue Dollard, la rue Airlie et la rue Centrale»).

L'appui financier demandé représentant 60 % du budget de l'événement. L'activité ne peut se tenir sans le soutien de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 14 288 \$ est entièrement assumée par le budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organise s'engage à respecter toutes les mesures sanitaires et de distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue de cet événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nasser AWAD SHKEMY, LaSalle
Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvain JALBERT, 20 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-19

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1214629005

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Féliciter l'Association Messinese de Montréal inc. pour leur 40e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire. |

De féliciter l'Association Messinese de Montréal inc. pour leur 40e anniversaire de fondation.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-24 11:48

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1214629005

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Féliciter l'Association Messinese de Montréal inc. pour leur 40e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire. |

CONTENU

CONTEXTE

L'Association Messinese de Montréal inc. a fait parvenir une demande de soutien financier à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation d'activités soulignant leur 40^e anniversaire de fondation. Ces activités prendront la forme de concerts virtuels qui se réaliseront entre les mois de septembre et décembre 2021. Le montant alloué par l'arrondissement est de 300 \$ pour sa participation au coût des festivités.

L'Association Messinese de Montréal inc. est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 20 0130 (1166818013) - 7 mars 2016 : Féliciter l'Association Messinese de Montréal inc. pour leur 35^e anniversaire de fondation. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire.

CA11 200057 (1113413005) - 7 février 2011 : Féliciter l'Associazione Messinese di Montréal inc. à l'occasion de son 30^e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire et une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir.

CA06 200497 (1063413113) - 21 août 2006 : Accorder une contribution financière de 200 \$ à l'Associazione Messinese di Montreal inc. pour la réalisation du programme souvenir publié à l'occasion du 25^e anniversaire de l'organisme.

DESCRIPTION

Activités soulignant le 40^e anniversaire de fondation de l'Association Messinese de Montréal inc.

JUSTIFICATION

L'Arrondissement soutient régulièrement des organismes laSallois qui fêtent un anniversaire marquant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités se dérouleront virtuellement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2021-08-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1214629004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle pour le programme de subvention de gestion des couches lavables et pour les produits d'hygiène féminine pour le territoire de l'arrondissement et approuver un projet de convention à cet effet. |

D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle pour le programme de subvention de gestion des couches lavables et pour les produits d'hygiène féminine pour le territoire de l'arrondissement.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer la convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-26 09:54

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1214629004**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle pour le programme de subvention de gestion des couches lavables et pour les produits d'hygiène féminine pour le territoire de l'arrondissement et approuver un projet de convention à cet effet. |

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, l'arrondissement de LaSalle a mis sur pied un programme pour encourager les familles de l'arrondissement à utiliser des couches lavables pour bébé et a confié la gestion du « *programme écologique des couches lavables* » à la Maison des familles de LaSalle. La subvention vise à encourager l'utilisation de couches lavables pour bébé et réduire la quantité de déchets domestiques enfouis. Les couches lavables sont avantageuses à la fois pour le bébé, les parents et pour l'environnement. Ce programme connaît un grand succès démontrant ainsi qu'il répondait à un besoin des familles. Le programme permet de rejoindre en moyenne 21 familles laSalloise par année.

Cette année, l'arrondissement ajoute le programme de subvention des produits d'hygiène féminine ayant le même objectif de réduction des déchets domestiques enfouis.

La Maison des familles accepte la reconduction du programme des couches lavables et l'ajout des produits d'hygiène féminine pour l'année 2021-2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0316 (1204629004) - 31 août 2020 : D'accorder une contribution financière maximale de 5 000 \$ à la Maison des Familles de LaSalle pour le programme de subvention de gestion des couches lavables pour le territoire de l'arrondissement et approuver un projet de convention à cet effet.

CA18 20 0568 (1184629006) - 10 décembre 2018 : D'accorder une contribution financière de 5 000 \$ à la Maison des Familles de LaSalle pour le programme de subvention de gestion des couches lavables pour le territoire de l'arrondissement et approuver un projet de convention à cet effet.

CA17 20 0664 (1176818106) - 18 décembre 2017 : contribution financière de 5 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle - gestion de couches lavables et approuver un projet de convention.

DESCRIPTION

Le programme géré, par la Maison des familles de LaSalle, offre la possibilité aux familles résidentes de LaSalle de couvrir en partie les frais rattachés à l'achat de couches lavables. Depuis 2019, le montant disponible par famille est de 180 \$ afin d'inclure l'achat d'accessoires tels que sac (couches souillées ou transport), seau, etc. La famille doit s'engager à utiliser les couches lavables et produire une facture d'achat d'au moins 20 couches neuves lavables. Le formulaire d'inscription est disponible à la Maison des familles de LaSalle. Le demandeur doit se présenter à la Maison des familles de LaSalle, située au 535, avenue Lafleur, avec les pièces justificatives. La Maison des familles vérifiera l'admissibilité du demandeur au programme et s'occupera de lui faire parvenir la subvention de 180 \$ par un chèque de leur organisme aux familles qui auront rempli les conditions du programme.

À ce programme s'ajoute le programme des produits d'hygiène féminine. La Maison des familles de LaSalle offrira aux femmes résident sur le territoire de LaSalle une subvention de 80 \$ pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisable afin de réduire les déchets domestiques.

Un montant maximum de 5 000 \$ est inclus afin de défrayer les coûts associés à la gestion de ce nouveau programme pour une subvention totale de 10 000 \$.

JUSTIFICATION

La mise en place de ces deux programmes permet de soutenir la politique familiale de l'arrondissement de LaSalle de même que le plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Les deux programmes ont l'avantage de se traduire par une économie financière à la cueillette et à l'enfouissement de déchets pour l'arrondissement. À titre d'exemple, l'utilisation de couches lavables dans 30 familles peut représenter une réduction de 30 tonnes de déchets à être enfouies.

En plus de cette contribution à la politique familiale de l'arrondissement en regard du développement durable, le programme des couches lavables peut également permettre à une famille d'économiser, car l'achat de couches lavables coûte approximativement 400 \$ pour 20 couches lavables comparativement à 1 500 \$ et 2 500 \$ pour les jetables.

Sachant que les produits d'hygiène féminine font partie des déchets qui mettent le plus de temps à se dégrader et retourner à la terre, l'arrondissement inscrit cette initiative en référence au Pacte Vert 2016-2020 qui vise à faire connaître les bonnes pratiques et augmenter les initiatives de développement durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 10 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social. Dans l'éventualité où moins de familles adhèreraient au programme d'ici la fin 2021, les montants non distribués serviront l'octroi des subventions en 2022 jusqu'à l'épuisement des fonds alloués.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats Montréal 2030 des engagements en changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Participation au développement durable;
- Poursuite des actions en faveur des familles;

- Économie substantielle pour les familles participantes et les femmes.

Sans cette contribution financière, les programmes ne pourront se poursuivre et aucun remboursement ne pourra être octroyé aux citoyen.nes lors de l'achat de couches pour bébés et de produits d'hygiène féminine.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Maison des familles de LaSalle s'assure de respecter les normes en vigueur liées à la COVID-19 lorsqu'il y a contact avec le demandeur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La diffusion du programme sera faite par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs de l'arrondissement via la mise à jour du dépliant promotionnel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

Le : 2021-08-23



Dossier # : 1217405003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une contribution financière de 1500 \$ à la Garde côtière auxiliaire canadienne - Québec (GCAC-Q) unité 43 |

D'autoriser une contribution financière de 1500 \$ à la Garde côtière auxiliaire canadienne - Québec (GCAC-Q) unité 43e; et
D'imputer cette dépense conformément à l'intervention financière.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-26 11:01

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1217405003**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une contribution financière de 1500 \$ à la Garde côtière auxiliaire canadienne - Québec (GCAC-Q) unité 43 |

CONTENU**CONTEXTE**

La Garde côtière auxiliaire canadienne assure la sécurité des usagers des plans d'eau canadiens. L'arrondissement de LaSalle est situé sur le bord du fleuve Saint-Laurent et la présence d'une zone de forts courants ainsi que des rapides de Lachine fait en sorte que des usagers du plan d'eau peuvent se retrouver en situation précaire, voire périlleuse. Tous les citoyens qui accèdent au fleuve à des fins récréatives sur les berges de LaSalle sont susceptibles d'avoir besoin des services de la Garde côtière lorsqu'ils se retrouvent en situation d'urgence.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le but premier du Programme national de recherche et sauvetage (SAR) est de sauver des vies en danger sur le territoire canadien. Il s'agit d'un programme réalisé conjointement par des ministères fédéraux, des bénévoles, des organismes, des municipalités, des provinces et des territoires. La Garde côtière canadienne est chargée de fournir des ressources SAR maritimes dans les secteurs de compétence fédérale.

Le conseil d'arrondissement souhaite offrir une contribution financière de 1500 \$ à la Garde côtière afin de la soutenir dans la réalisation de sa mission.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une contribution de 1500 \$ non récurrente sera versée à la Garde côtière.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2021-08-18



Dossier # : 1217405002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Demander au Directeur de l'état civil de désigner le conseiller de ville monsieur Richard Deschamps, à titre d'officiant compétent à célébrer des mariages et unions civiles pour l'arrondissement de LaSalle. |

De demander au Directeur de l'état civil de désigner le conseiller de ville monsieur Richard Deschamps, à titre d'officiant compétent à célébrer des mariages et unions civiles pour l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-24 08:52

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1217405002**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Demander au Directeur de l'état civil de désigner le conseiller de ville monsieur Richard Deschamps, à titre d'officiant compétent à célébrer des mariages et unions civiles pour l'arrondissement de LaSalle. |

CONTENU**CONTEXTE**

Le Code civil du Québec (articles 365 à 390 et 521.1 à 521.19) permet à un maire d'arrondissement, un conseiller de ville, un conseiller d'arrondissement de même qu'aux officiers municipaux qui en font la demande au Directeur de l'état civil, d'être désignés à titre de célébrants compétents de mariages civils et d'unions civiles. Cette désignation étant volontaire, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'une résolution afin d'autoriser ses membres intéressés à demander au Directeur de l'état civil d'être nommés célébrants compétents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Pour être nommés célébrants compétents, une résolution du conseil d'arrondissement doit être adressée au Directeur de l'état civil lui demandant de désigner les personnes susceptibles d'être déclarées habiles à exercer de telles fonctions. Par la suite, le Directeur de l'état civil devra attribuer un numéro d'identification unique à inscrire sur la déclaration de mariage ou d'union civile. Une fois nommé, le célébrant sera autorisé à célébrer des mariages uniquement sur le territoire défini dans son acte de désignation et pour la durée de sa charge d' élu municipal.

JUSTIFICATION

Afin de répondre à une demande ponctuelle de résidents de l'arrondissement, le conseiller de ville M. Richard Deschamps a manifesté l'intérêt de célébrer des mariages et unions civiles dans les limites territoriales de l'arrondissement de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Code civil du Québec (C.c.Q.) (articles 365 à 390 et 521.1 à 521.19). Règles sur la célébration du mariage civil ou l'union civile, chapitre CCQ, r. 3 (code civil, a. 376). À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2021-08-18



Dossier # : 1212365018

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Nomination de la mairesse d'arrondissement suppléante

De nommer Mme la conseillère Nancy Blanchet mairesse d'arrondissement suppléante de septembre jusqu'à la fin du mandat.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-25 14:13

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1212365018**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Nomination de la mairesse d'arrondissement suppléante |

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

M. Richard Deschamps maire d'arrondissement suppléant de mai à août

DESCRIPTION

Nommer Mme la conseillère Nancy Blanchet mairesse d'arrondissement suppléante de septembre jusqu'à la fin du mandat.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2021-08-25



Dossier # : 1212365017

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Nomination du comité préparatoire

De nommer Mme la conseillère Nancy Blanchet et M. le conseiller Serge Declos membres du comité préparatoire des séances du conseil de septembre jusqu'à la fin du mandat.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-25 14:00

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1212365017**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Nomination du comité préparatoire |

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Comité préparatoire de mai à août: M. Richard et Mme Josée Troilo

DESCRIPTION

De nommer Mme la conseillère Nancy Blanchet et M. le conseiller Serge Declos membres du comité préparatoire des séances du conseil de septembre jusqu'à la fin du mandat.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2021-08-25

**Dossier # : 1212363093**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver que des membres de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises agissent à titre d'inspecteur sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du règlement de contrôle intérimaire numéro 2019-78 de la Communauté métropolitaine de Montréal |

QUE l'arrondissement de LaSalle consente à ce que certains employés de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises agissent à titre d'inspecteur métropolitain local tel que prévu par l'article 4.3 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 4.7 de ce même règlement ;

QUE l'arrondissement de LaSalle consente à ce que certains employés de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjoint tels que prévus aux articles 4.4 et 4.5 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté;

QUE l'arrondissement de LaSalle informe la Communauté métropolitaine de Montréal que les personnes suivantes agissent à titre d'inspecteurs métropolitains locaux sur son territoire, soit:

- Hugo Rousseau
- Gabriel Chèvrefils
- Cherifa Bouchentouf
- Abdel-Malek Ferhaoui
- Simon Desjardins
- Laurent Crevier

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-18 15:38**Signataire :**

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363093

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver que des membres de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises agissent à titre d'inspecteur sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du règlement de contrôle intérimaire numéro 2019-78 de la Communauté métropolitaine de Montréal |

CONTENU

CONTEXTE

En date du 20 juin 2019, le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation. Ce règlement vient délimiter la plaine inondable le long de la rivière des Prairies, de la rivière des Mille Îles et de la partie nord du lac des Deux-Montagnes ainsi que de la partie du territoire dans ces mêmes secteurs où il existe un risque d'inondation. Des règles d'aménagement applicables à la plaine inondable et aux secteurs à risque d'inondation y sont prévues.

Lors de sa séance du 20 mai 2021, le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté le *Règlement numéro 2021-91 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal numéro 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation*. À la suite de l'adoption du Règlement 2021-91 qui modifiera le RCI 2019-78, notamment en y intégrant des cartes de zones inondables additionnelles et en remplaçant certaines cartes adoptées en 2019, de nouvelles municipalités et de nouveaux arrondissements seront assujettis au RCI, notamment LaSalle.

L'application du RCI nécessite que des fonctionnaires soient désignés afin qu'ils soient investis du pouvoir de procéder à l'inspection au besoin comme le prévoit l'article 4.1 du RCI.

La Communauté souhaite procéder à la désignation des inspecteurs métropolitains locaux comme le prévoit l'article 4.3 du RCI. Une telle désignation nécessite le consentement de l'arrondissement. En l'absence d'un tel consentement, c'est l'inspectrice métropolitaine adjointe désignée par la Communauté, qui serait chargée d'appliquer le RCI sur le territoire de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

QUE l'arrondissement de LaSalle consente à ce que certains employés de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises agissent à titre d'inspecteur métropolitain local tel que prévu par l'article 4.3 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 4.7 de ce même règlement ;

QUE l'arrondissement de LaSalle consente à ce que certains employés de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjoint tels que prévus aux articles 4.4 et 4.5 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté;

QUE l'arrondissement de LaSalle informe la Communauté métropolitaine de Montréal que les personnes suivantes agissent à titre d'inspecteurs métropolitains locaux sur son territoire, soit:

- Hugo Rousseau
- Gabriel Chèvrefils
- Cherifa Bouchentouf
- Abdel-Malek Ferhaoui
- Simon Desjardins
- Laurent Crevier

JUSTIFICATION

Le Règlement de contrôle intérimaire 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 20 juin 2019 et le règlement 2020-85 à été adopté le 18 juin 2020 modifiant celui-ci.

L'article 4.3 du règlement 2019-78 par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui, dans chaque municipalité identifiée à l'annexe A du Règlement de contrôle intérimaire, est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) est le fonctionnaire désigné par le Conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

L'arrondissement doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, précitée.

L'article 4.2 du Règlement de contrôle intérimaire, prévoit que le Conseil de la Communauté peut déléguer, par arrondissement, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjoint prévus aux articles 4.4 et 4.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand TROTTIER
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-08-18



Dossier # : 1218157002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver l'addenda proposé à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle par la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social et autoriser son entrée en vigueur dès l'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement. |

D'approuver l'addenda proposé à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle par la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social et autoriser son entrée en vigueur dès l'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-23 11:17

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1218157002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver l'addenda proposé à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle par la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social et autoriser son entrée en vigueur dès l'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement. |

CONTENU

CONTEXTE

Il est prévu dans la politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle que les organismes ayant un budget de fonctionnement supérieur à 100 000 \$ fournissent à l'arrondissement des *états financiers audités par une firme comptable* (articles 5.4.1 et 2.2).

Or, la ville de Montréal exige l'audit uniquement lorsque l'OBNL reçoit des subventions de la ville totalisant 100 000 \$ et plus.

Les coûts d'une mission d'audit peuvent s'avérer élevés et parfois contraignants pour les organismes dans le contexte pandémique actuel et la fragilité financière de plusieurs OBNL, surtout comparés aux montants de subvention que certains reçoivent de la ville de Montréal.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social souhaite modifier l'exigence relative à l'audit financier pour la remplacer par une exigence de mission d'examen, pour les OBNL reconnus, ayant un revenu annuel de 125 000 \$ et plus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0549 (1156818117) - 2 octobre 2017: D'approuver les amendements proposés à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle par la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social et autoriser leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 à l'exception du point 5 qui sera en vigueur dès le 1^{er} novembre 2017.

CA15 20 0709 (1156818117) - 7 décembre 2015 : D'approuver les modifications proposées par la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. De décréter sa mise en application au 1er janvier 2016.

CA14 20 0595 (1146818026) - 3 novembre 2014 : D'Adopter la version actualisée de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DESCRIPTION

Dans le cadre de la démarche de révision de la politique de reconnaissance, nous souhaitons modifier l'exigence relative à l'audit financier pour la remplacer par une exigence de mission d'examen, pour les OBNL reconnus, ayant un revenu annuel de 125 000\$ et plus.

Une mission d'examen permettrait d'avoir des états financiers fiables et serait moins onéreuse pour les organismes.

Pour les organismes qui reçoivent au cours de la même année des contributions financières de la ville totalisant 100 000 \$ et plus, les états financiers doivent être vérifiés et une copie doit être transmise au vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes.

JUSTIFICATION

Modifier ces articles afin d'alléger les fardeaux imposés aux organismes visés, tout en respectant l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 23 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-23

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

**Dossier # : 1216103002**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser l'augmentation du budget de fonctionnement 2021, revenus et dépenses, de l'arrondissement de LaSalle d'un montant de 268 000.00 \$ provenant du solde du dépôt de garantie du promoteur initial, 9181-5712 Québec inc., étant en défaut et autoriser l'utilisation de ce montant pour permettre de terminer les travaux de construction dans le projet Bois-des-Caryers. Informer le trésorier de la Ville de Montréal et le comité exécutif, de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, pour tenir compte de cette modification. |

IL EST RECOMMANDÉ

D'autoriser l'augmentation du budget de fonctionnement 2021, revenus et dépenses, de l'arrondissement de LaSalle d'un montant de 268 000.00 \$ provenant du dépôt de garantie du promoteur 9181-5712 QUÉBEC INC., qui est en défaut,

D'informer le trésorier de la Ville de Montréal et le comité exécutif, de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, pour tenir compte de cette modification.

D'autoriser l'utilisation de ce montant pour permettre la réalisation de travaux de construction,

D'informer le Service des finances de procéder à la comptabilisation selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-20 12:14**Signataire :** Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1216103002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser l'augmentation du budget de fonctionnement 2021, revenus et dépenses, de l'arrondissement de LaSalle d'un montant de 268 000.00 \$ provenant du solde du dépôt de garantie du promoteur initial, 9181-5712 Québec inc., étant en défaut et autoriser l'utilisation de ce montant pour permettre de terminer les travaux de construction dans le projet Bois-des-Caryers. Informer le trésorier de la Ville de Montréal et le comité exécutif, de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, pour tenir compte de cette modification. |

CONTENU

CONTEXTE

Le promoteur initial n'ayant pas complété les infrastructures dans le cadre du projet Bois-des-Caryers, il y a eu saisie du dépôt de garantie par l'arrondissement de LaSalle. Une nouvelle entente a été signée avec le promoteur " Les Tours Utopia inc." pour terminer les infrastructures dans le projet Bois-des-Caryers.

Malheureusement le promoteur Les Tours Utopia inc. n'a également pas respecté l'entente visant la réalisation complète des travaux électrique, pavage, trottoir des rues du projet domiciliaire Bois-des-Caryers. L'arrondissement désire prendre en charge l'octroi des contrats pour terminer les travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 20 0577 - 5 octobre 2015 (GDD 1153035015) - D'autoriser l'augmentation du budget de fonctionnement dépenses et revenus de 2015 de l'arrondissement de LaSalle d'un montant de 242 000\$ provenant d'une partie du dépôt de garantie saisi du promoteur initial, pour permettre le paiement d'une entente signée avec le nouveau promoteur Les Tours Utopia inc. D'informer le trésorier de la Ville et le comité exécutif, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, de la modification du budget 2015 de l'arrondissement afin que ce dernier modifie le budget de la Ville pour tenir compte de cette modification.

CA15 20 0490 - 1er septembre 2015 (GDD 1146152028) - De résilier l'entente existante entre 9181-5712 Québec et la Ville de Montréal relative aux infrastructures et aux équipements municipaux pour le développement résidentiel Bois-des-Caryers, D'approuver

une nouvelle entente entre Les Tours Utopia inc. et la Ville de Montréal et mandater Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Hellen Dionne, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette entente sur les infrastructures.

CA10 20 0324 - 7 juin 2010 (GDD 1102367023) - D'approuver l'entente relative aux infrastructures et aux équipements municipaux pour le développement résidentiel Bois-des-Caryers entre 9181-5712 Québec inc. et la Ville de Montréal et mandater la mairesse d'arrondissement et le secrétaire du Conseil d'arrondissement à signer le protocole d'entente sur les infrastructures.

DESCRIPTION

L'augmentation des budgets de revenus et dépenses 2021 de l'arrondissement de LaSalle par appropriation du solde du dépôt de garantie saisi du promoteur initial permettra à l'arrondissement de poursuivre les travaux inachevés par les promoteurs.

JUSTIFICATION

Le dépôt est nécessaire pour compléter les travaux sur les rues Pigeon, Rosaire-Gendron et Bois-des-Caryers non-réalisés par le Promoteur.

Les travaux à réaliser sont:

- Les travaux de réfection des bases de lampadaires
- Le câblage des conduits d'éclairage
- L'achat et l'installation de lampadaires décoratifs
- Les réfections de trottoirs au besoin
- La pose de la 2e couche de pavage incluant l'ajustement des regards et puisards et le marquage.

L'estimé des travaux à exécuter sur les rues Pigeon, Rosaire-Gendron et Bois-des-Caryers du Bois-des-Caryers s'élève à 316 650\$, net de ristournes. Selon le coût réel des travaux, la somme résiduelle pourra être financée par un règlement d'emprunt, le surplus ou le budget de fonctionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le solde des dépôts de garantie de 9181-5712 Québec inc. totalisant 268 000.00 \$ est comptabilisé dans le poste budgétaire :

2412.000000.000000.000000.21105.000000.0000.000000.000000.000000.000000
AF - LaSalle / Général / Général / Général / Dépôts - Approvisionnement / Général / ... / Général / Général / Général / ... //

L'augmentation des revenus de l'arrondissement se fera dans le poste budgétaire :

2412.001000.301704.03819.45901.000000.0000.000000.015096.000000.000000
AF - LaSalle / Budget régulier / LAS - Dir. serv. techniques / Autres - Transport / Autres revenus divers / Général / ... / Général / Projet Bois-des-Caryers / Général / ... //

L'augmentation du budget de dépenses de l'arrondissement se fera dans le poste budgétaire :

2412.001000.301704.03819.57201.000000.0000.000000.015096.000000.000000

AF - LaSalle / Budget régulier / LAS - Dir. serv. techniques / Autres - Transport / Travaux de construction / Général / ... / Général / Projet Bois-des-Caryers / Général / ... //

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aviser le trésorier de la Ville et le CE dans les 5 jours suivant la résolution du CA.
Le CE devra aviser le ministère.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise TRAHAN
Conseiller(ère) en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières, matérielles et
informationnelles

Le : 2021-08-20



Dossier # : 1219309003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la Société H.O.P.E de LaSalle à tenir une collecte porte-à-porte le 11 septembre 2021 sur le territoire de LaSalle afin de recueillir des denrées non périssables pour leur banque alimentaire. |

D'autoriser la Société H.O.P.E de LaSalle à tenir une collecte porte-à-porte le 11 septembre 2021 sur le territoire de LaSalle afin de recueillir des denrées non périssables pour leur banque alimentaire.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-19 09:31

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1219309003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la Société H.O.P.E de LaSalle à tenir une collecte porte-à-porte le 11 septembre 2021 sur le territoire de LaSalle afin de recueillir des denrées non périssables pour leur banque alimentaire. |

CONTENU

CONTEXTE

La Société H.O.P.E de LaSalle a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin de tenir une collecte porte-à-porte de denrées non périssables leur permettant de remplir leur banque alimentaire et ainsi de continuer à aider la population défavorisée de l'arrondissement. La collecte se tiendra le 11 septembre 2021 entre 9 h et 17 h sur le territoire de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Autoriser la Société H.O.P.E de LaSalle à tenir une collecte porte-à-porte le 11 septembre 2021 entre 9 h et 17 h dans l'arrondissement afin de recueillir des denrées non périssables pour leur banque alimentaire. L'organisme est reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 pour les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2021-08-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1219309002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 11 septembre 2021 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées. |

D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 11 septembre 2021 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à vendre des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures et assurer la surveillance de nuit les 10 et 11 septembre 2021 pour la protection des équipements de l'arrondissement.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-20 08:42

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1219309002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 11 septembre 2021 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées. |

CONTENU

CONTEXTE

Montreal Caribbean Social Organization a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin de tenir une fête interculturelle le 11 septembre 2021 et de permettre à l'organisme de se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de cet événement.
L'organisme est reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0280 (1194629014) - le 3 juin 2019 : D'autoriser l'Association Canadienne Nigérienne de Montréal et Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 27 juillet 2019 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman et à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques.

CA18 20 0263 (1183630001) - le 4 juin 2018 : D'autoriser l'Association Canadienne Nigérienne de Montréal et Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 28 juillet 2018 dans le terrain de stationnement du centre commercial Rio-Can. D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de cet événement.

CA17 20 0320 (1176818056) - le 5 juin 2017 : D'autoriser la tenue d'une fête interculturelle les 29 et 30 juillet 2017 dans le stationnement du centre commercial Rio-Can, moyennant l'autorisation du propriétaire. D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de cet événement.

DESCRIPTION

Autoriser Montreal Caribbean Social Organization d'organiser une fête interculturelle dans le stationnement du 7401, boulevard Newman le 11 septembre 2021 entre 12h et 22h.
L'organisme doit s'assurer d'obtenir l'autorisation du propriétaire.

Dans le cadre de cet événement, autoriser Montreal Caribbean Social Organization de vendre des boissons alcooliques sur le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman, moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. L'organisme doit s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit vendue à des personnes mineures et doit assurer la surveillance de nuit les 10 et 11 septembre 2021 pour la protection des équipements de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'approbation de l'arrondissement de LaSalle permet la tenue de l'événement au bénéfice de la communauté LaSalloise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Subvention estimée à 1 829 \$ sous forme de gratuité pour les services et équipements requis.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organise s'engage à respecter toutes les mesures sanitaires et de distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue de cet événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service de boissons alcoolisées au Québec et conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nasser AWAD SHKEMY, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Nasser AWAD SHKEMY, 19 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2021-08-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1219309001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner la décision d'autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel qui aura lieu le 28 août 2021 au parc Hayward et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées. |

D'entériner la décision d'autoriser l'Association Cornucopia à tenir son barbecue annuel du 28 août 2021 et à vendre des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux.
Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-20 09:47

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1219309001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner la décision d'autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel qui aura lieu le 28 août 2021 au parc Hayward et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées. |

CONTENU

CONTEXTE

L'Association Cornucopia du Canada a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin d'obtenir l'autorisation d'organiser son barbecue annuel et d'obtenir la permission de servir des boissons alcooliques durant l'événement qui aura lieu au parc Hayward le 28 août 2021 entre 11 h et 22 h. L'Association Cornucopia du Canada est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0223 (1194629007) - le 6 mai 2019 : Autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel qui aura lieu le 8 juin 2019 au parc Lefebvre. D'autoriser l'Association Cornucopia du Canada à vendre des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

DESCRIPTION

Autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir un barbecue au parc Hayward le 28 août 2021 entre 11 h et 22 h. Autoriser l'Association Cornucopia du Canada à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le parc Hayward à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne sera servie ou vendue à des personnes mineures. Autoriser les dérogations réglementaires nécessaires à la tenue de l'événement.

JUSTIFICATION

L'approbation de l'arrondissement de LaSalle permet la tenue de l'événement au bénéfice de la communauté LaSalloise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Subvention estimée à 1 829 \$ sous forme de gratuité pour les services et équipements requis.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organise s'engage à respecter toutes les mesures sanitaires et de distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue de cet événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service de boissons alcoolisées au Québec et conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'Arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nasser AWAD SHKEMY, LaSalle
Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvain JALBERT, 20 août 2021

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

Linda RENÉ
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1213035007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 juin au 15 août 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin et juillet 2021. |

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 juin au 15 août 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin et juillet 2021.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-16 16:45

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1213035007**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 juin au 15 août 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin et juillet 2021. |

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 21 20 0281 le 12 juillet 2021. La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 mai au 22 juin 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2021.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 juin au 15 août 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin et juillet 2021 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2021-08-16



Dossier # : 1216152010

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour la réfection du centre sportif Dollard-St-Laurent dans l'arrondissement de LaSalle. |

Avis de motion est donné de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour la réfection du centre sportif Dollard-St-Laurent dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-19 15:19

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1216152010

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour la réfection du centre sportif Dollard-St-Laurent dans l'arrondissement de LaSalle. |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 qui sera adopté par le conseil d'arrondissement de LaSalle le 30 août 2021, l'Administration prévoit des investissements pour la réfection et la mise aux normes du centre sportif Dollard St-Laurent. L'arrondissement de LaSalle doit faire adopter un règlement d'emprunt de 9 000 000 \$, nécessaire à l'octroi des contrats et au financement du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE20 0195 (GDD 1194815005) du 12 février 2020 :

1- d'autoriser la présentation des projets suivants au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives :

Projets sous la responsabilité de la Ville centre et des arrondissements :

- § Rénovation du complexe sportif Claude-Robillard - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- § Réfection du terrain de baseball Gary-Carter - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- § Réfection de l'aréna Martin-Lapointe - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
- § Réfection de l'aréna Dollard-St-Laurent - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- § Réfection de l'aréna Saint-Louis - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- § Réfection de l'aréna du Centre sportif St-Jean-Vianney - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- § Rénovation/reconstruction du centre récréatif Gadbois - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- § Rénovation et agrandissement du Centre sportif Trenholme - Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce;
- § Démolition et reconstruction de la piscine et de la pataugeoire

extérieures du parc Joseph-Paré - Rosemont-La Petite-Patrie;
§ Pôle de soccer du parc Hébert - Saint-Léonard;
§ Réfection partielle et mise aux normes du centre Patro le Prevost -
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

2- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal (services corporatifs et arrondissements) à payer sa part des coûts admissibles aux projets et à payer les coûts d'exploitation continue de ces derniers, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par les projets et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

3- de désigner madame Louise-Hélène Lefebvre, directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs aux projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports mentionnés ci-dessus;

Résolution CM18 1253 (GDD 1188091001) du 22 octobre 2018 :

1- d'autoriser une dépense totale de 1 397 531,93 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna du centre sportif Dollard-St-Laurent, dans l'arrondissement de LaSalle; D'accorder à Groupe Marchand Architecture & Design, Les Consultants S.M. inc., Delisle, Despau et associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, soit pour une somme maximale de 1 035 263,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16861;

Résolution CA18 20 0085 (GDD 1184670001) du 5 mars 2018 :

D'autoriser l'adhésion au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux de la Ville centre pour la réalisation du projet de mise aux normes de la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent aux conditions prévues au Programme. Sous réserve des disponibilités budgétaires au PTI, l'arrondissement de LaSalle s'engage à :

- Financer 20 % du coût des travaux admissibles au Programme (incluant les services professionnels);
- Financer 100 % du coût des travaux admissibles en surcoût au budget cible du Programme;
- Financer 100 % de tous les travaux additionnels que l'arrondissement jugera opportun d'effectuer en plus des travaux admissibles au Programme;
- Maintenir à la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent son offre de service aux Montréalais en sports de glace sur une période minimale de quinze ans;
- Collaborer avec les autres arrondissements pour accueillir la clientèle des arénas fermés temporairement et prioriser, en période de pointe, les activités pour les jeunes ou, dans certains cas, pour les clientèles particulières telles les personnes handicapées, et ce, pour toute la durée du Programme;
- Reconnaître le sport régional comme faisant partie de son offre de service en sports de glace;

D'accepter l'offre de service approuvée par le conseil municipal du 23 août 2011 (CM11 0655), conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la gestion du projet de mise aux normes de la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent par le Service de la gestion et de la planification immobilière dans le cadre du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection et de mise aux normes du centre sportif Dollard-St-

Laurent.

Les travaux consistent entre autres à :

- La réfection de la dalle de béton, son isolation, son étanchéité et son isolation et chauffage.
- La réfection de la mezzanine.
- La réfection des murs extérieurs et du toit.
- Des travaux de structures, d'escaliers et de plomberie.
- La réfection du système de réfrigération de la patinoire et de la ventilation du centre sportif.
- La réfection complète du système de réfrigération de la dalle à l'ammoniac, du système de saumure et du réseau d'eau du refroidisseur de fluides.
- L'amélioration de plusieurs locaux du centre sportif, dont la zone du club Jeune Aire.
- Des travaux d'électricité, plomberie, ventilation, chauffage, etc.
- Ainsi que les travaux connexes.

JUSTIFICATION

L'adoption du règlement d'emprunt permettra à l'arrondissement de LaSalle d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux de réfection et de mise aux normes du centre sportif Dollard-St-Laurent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet de réfection et de mise aux normes du centre sportif Dollard-St-Laurent prévu à la programmation du PDI 2022-2031.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

Le montant net à la charge des contribuables de l'arrondissement de LaSalle sera de 2 366 000 \$, suite à la réception de la subvention du PAFIRS et de la portion qui sera financée par le surplus de l'arrondissement.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de Ville par la résolution CM07 0841.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, parce qu'il correspond à la priorité 20 : accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole, plus particulièrement l'intention d'offrir des infrastructures modernes, fiables et résilientes, en mesure de répondre aux enjeux et aux besoins d'aujourd'hui et des générations futures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de réfection et de mise aux normes sont essentiels pour maintenir l'offre de service aux citoyens de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 30 août 2021
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 4 octobre 2021
Tenue d'un registre
Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Appel d'offres public à l'automne 2021
Prise d'effet à compter du 1er janvier 2022
Octroi des contrats à partir du mois de février 2022
Travaux exécutés en 2022 et 2023
Travaux exécutés en 2022 et 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 19 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-18

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1212365014

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Règlement établissant les tarifs et abrogeant le règlement LAS-0141 |

D'adopter le règlement LAS-0147 établissant les tarifs et abrogeant le règlement LAS-0141.

Signé par **Le**

Signataire :

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212365014

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Règlement établissant les tarifs et abrogeant le règlement LAS-0141 |

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1212365014**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Règlement établissant les tarifs et abrogeant le règlement LAS-0141 |

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement revoit sa tarification annuellement ou au besoin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Ce règlement reflète les ajustements suivants aux tarifs de l'arrondissement pour divers services offerts aux citoyens :

- ajout de la définition de limite bloquante pour accéder aux services de la bibliothèque,
- élimination des frais de retard pour le prêt de livres,
- retrait des frais de prêt pour les disques compacts puisque ces derniers ne sont plus offerts,
- exigence d'un dépôt de garantie pour l'occupation d'un parc,
- frais d'évaluation lors de cessions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels,
- possibilité d'ordonnance pour les frais d'accès aux piscines municipales.

Ce nouveau règlement abroge le règlement existant.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement ne peut imposer de tarifs pour ses services à moins que ces derniers soient précisés dans un règlement sur les tarifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet - 12 juillet 2021

Adoption - 10 août 2021

Avis public de l'adoption - août 2021

Entrée en vigueur - août 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce règlement est adopté en conformité avec les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale et l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2021-06-28



Dossier # : 1212363060

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Amender le règlement de construction numéro 2099 afin d'abroger les dispositions relatives à la démolition des immeubles |

D'adopter le projet de règlement no 2099-LAS-10 amendant le règlement de construction numéro 2099 afin d'abroger les dispositions relatives à la démolition des immeubles.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-06-23 08:28

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363060

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Amender le règlement de construction numéro 2099 afin d'abroger les dispositions relatives à la démolition des immeubles |

CONTENU

CONTEXTE

- Avis de motion - 7 juin
- Adoption du projet - 12 juillet
- Avis public - consultation - 19 juillet
- Consultation - 19 juillet au 3 août
- Adoption finale - 30 août

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363060

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Amender le règlement de construction numéro 2099 afin d'abroger les dispositions relatives à la démolition des immeubles |

CONTENU

CONTEXTE

La majorité des arrondissements de la Ville de Montréal disposent d'un règlement régissant la démolition des immeubles, alors qu'à l'arrondissement de LaSalle, les dispositions touchant la démolition sont réparties entre le règlement de construction numéro 2099 et le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014. De plus, la réglementation actuelle ne définit pas ce qui est une démolition et les documents requis dans le cadre d'une demande de démolition ne sont pas indiqués dans le même règlement.

Le cadre réglementaire actuel laisse place à l'interprétation et ne permet pas d'identifier clairement le point de rupture entre un projet de transformation et un projet de démolition d'immeubles.

Ce projet de règlement s'inscrit dans le cadre de l'adoption d'un nouveau règlement spécifique à la démolition des immeubles.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a été mandatée par le conseil d'arrondissement afin de préparer un projet de règlement visant à raffiner le cadre réglementaire touchant la démolition des immeubles et à optimiser le processus de demande de certificat d'autorisation de démolition.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le règlement de construction numéro 2099 sera modifié afin de :

- Abroger l'article 3.1.5.2.1.1 Renseignements particuliers requis selon les cas, paragraphe d) pour une démolition;
- abroger l'article 3.1.9.1.4 Délais de validité pour le certificat d'autorisation pour une démolition;
- abroger l'article 6.3 DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT;

- intégrer les dispositions abrogées au nouveau projet de règlement régissant la démolition des immeubles.

JUSTIFICATION

La présente modification réglementaire est justifiée par:

- La volonté de l'arrondissement de simplifier l'interprétation et l'application des règlements;
- l'objectif d'optimiser le processus d'obtention des certificats d'autorisation de démolition;
- l'objectif d'avoir un seul règlement régissant la démolition des immeubles sur tout le territoire de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. 7 juin 2021 : Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement;
2. 12 juillet 2021 :: Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement;
3. Août 2021 : Entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-27

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1212363058

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Projet de règlement régissant la démolition des immeubles sur tout le territoire de l'arrondissement de LaSalle |

D'adopter le projet de règlement LAS-0146 régissant la démolition des immeubles sur tout le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-06-23 08:26

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363058

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Projet de règlement régissant la démolition des immeubles sur tout le territoire de l'arrondissement de LaSalle |

CONTENU

CONTEXTE

- Avis de motion - 7 juin
- Adoption du projet - 12 juillet
- Avis public - consultation - 19 juillet
- Consultation - 19 juillet au 3 août
- Adoption finale - 30 août

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363058

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Projet de règlement régissant la démolition des immeubles sur tout le territoire de l'arrondissement de LaSalle |

CONTENU

CONTEXTE

Ces dernières années, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a constaté que quelques projets pour lesquels un permis de transformation avait été délivré conformément au règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), au règlement de zonage (2098) et au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (LAS-0014), se sont avérés être des démolitions d'immeubles difficilement détectables en amont des travaux. Aucun de ces règlements ne contient une définition claire du terme "démolition". Ainsi, certains bâtiments ont évité le processus d'obtention d'un certificat de démolition qui prend en considération l'état de l'immeuble, sa valeur patrimoniale ainsi que le projet de remplacement en fonction des objectifs et des critères du PIIA. Devant le caractère irréversible de cette situation, l'objectif de l'arrondissement de protéger son patrimoine bâti s'en trouve affecté. L'arrondissement souhaite non seulement encourager une démocratie participative mais également favoriser la transition écologique sur son territoire. En ce sens, la présente démarche permettra de raffiner et de simplifier les outils réglementaires de l'arrondissement. Elle vise notamment les objectifs suivants:

- La transparence du processus décisionnel;
- la consultation des citoyens en amont de la prise de décision;
- l'attribution aux citoyens d'une réelle capacité d'influence;
- la fixation de délais adaptés aux circonstances, suffisants et permettant aux citoyens de s'appropriier l'information;
- la mise en place de procédures permettant l'expression de tous les points de vue et favorisant la conciliation des différents intérêts.

Le règlement s'inscrit aussi dans le cadre des récentes dispositions de la Loi 69 modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, notamment les dispositions des articles 6, 76 et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

D'un autre côté, face à la pénurie du logement locatif sur le territoire montréalais et pour éviter les évictions non justifiées suite aux travaux de démolition, le règlement vise notamment le renforcement des mesures de protection des locataires.

Se souciant de cette demande et de ces objectifs, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a été mandatée par le conseil d'arrondissement afin de

préparer un projet de règlement visant à régir la démolition des immeubles sur le territoire de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Afin de cristalliser ces changements, un nouveau règlement régissant la démolition des immeubles sur tout le territoire de l'arrondissement de LaSalle sera adopté afin de :

- Régir la démolition des immeubles sur tout le territoire de l'arrondissement
- Identifier clairement ce qui est considéré comme une démolition
- Interdire la démolition d'un immeuble, sauf lorsque le propriétaire a été autorisé à procéder à sa démolition par un comité constitué en vertu dudit règlement
- Prescrire la procédure de demande d'autorisation
- Déterminer les critères suivant lesquels est faite l'évaluation d'une demande d'autorisation, incluant l'état de l'immeuble visé par la demande, sa valeur patrimoniale, la détérioration de l'apparence architecturale, du caractère esthétique ou de la qualité de vie du voisinage, le coût de sa restauration, l'utilisation projetée du sol dégagé et, lorsque l'immeuble comprend un ou plusieurs logements, le préjudice causé aux locataires et les effets sur les besoins en matière de logement dans les environs

JUSTIFICATION

Ce projet de règlement est le résultat d'une démarche exhaustive qui a inclus l'optimisation du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale LAS-0014. Il permettra de mieux protéger le patrimoine bâti LaSallois et de répondre aux nouvelles exigences contenues dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme suite à l'adoption de la Loi 69 modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives. Un meilleur contrôle de la démolition des bâtiments sur le territoire de l'arrondissement et une identification facilitée des projets susceptibles de constituer une démolition d'immeuble en amont du processus permettra de bonifier la protection du patrimoine bâti LaSallois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet de règlement s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de privilégier des interventions qui correspondent aux principes du développement durable, relativement :

- Aux aspects environnementaux, par la prise en considération de la possibilité de restauration des bâtiments comme alternative à la démolition, ce qui implique des impacts directs par rapport à l'utilisation des ressources; et
- aux aspects sociaux, par la prise en considération des milieux de vie du voisinage et du préjudice causé aux locataires et des effets sur les besoins en matière de logement dans les environs, lorsque l'immeuble à démolir comprend un ou plusieurs logements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet de règlement prévoit différentes dispositions qui favorisent la transparence du processus décisionnel et la divulgation de l'information ainsi que la mise en place de plusieurs procédures permettant l'expression de tous les points de vue et favorisant la conciliation des différents intérêts.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. 7 juin 2021 : Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement;
 2. 12 juillet 2021 : Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement
 3. Juillet 2021 : Entrée en vigueur du règlement.;
- :

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-05-27



Dossier # : 1212363091

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder 2 dérogations mineures, en vue de la construction d'un bâtiment communautaire situé sur le lot numéro 1 234 715 (boul. LaSalle), afin d'autoriser un rapport bâtiment/terrain de 39%, alors qu'un bâtiment communautaire (p1) ne doit pas excéder 10% et autoriser un empiètement de 3,65 m. de la marquise dans la cour avant, alors que l'empiètement maximal autorisé est de 2 m. |

D'accorder deux (2) dérogations mineures (DM3003044825)(CO3003044841), en vue de la construction d'un bâtiment communautaire situé sur le lot numéro 1 234 715 (boul. LaSalle), afin de :

1. Autoriser un rapport bâtiment/terrain de 39%, alors qu'un bâtiment communautaire (p1) ne doit pas excéder 10% en vertu de l'article 3.5.1 (grille des usages et normes - P04-12) du règlement de zonage numéro 2098;
2. autoriser un empiètement de 3,65 mètres de la marquise dans la cour avant, alors que l'empiètement maximal autorisé est de 2 mètres, en vertu de l'article 6.4.1.9 du règlement de zonage numéro 2098.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-17 17:07

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363091

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder 2 dérogations mineures, en vue de la construction d'un bâtiment communautaire situé sur le lot numéro 1 234 715 (boul. LaSalle), afin d'autoriser un rapport bâtiment/terrain de 39%, alors qu'un bâtiment communautaire (p1) ne doit pas excéder 10% et autoriser un empiètement de 3,65 m. de la marquise dans la cour avant, alors que l'empiètement maximal autorisé est de 2 m. |

CONTENU

CONTEXTE

La demande de dérogation mineure vise à autoriser un rapport bâtiment/terrain et une marquise dérogatoire. Cette demande est liée à un projet de construction d'une maison de soins palliatifs (CO3003044841). Ce projet permettra d'accueillir 8 chambres avec de nombreux espaces communs et de travail.

Le requérant justifie le rapport bâtiment/terrain pour la raison suivante: Afin de faciliter les déplacements des résidents vulnérables et l'accès aux différents services de la maison de soins, les chambres et les espaces de services doivent être aménagés sur un même étage.

Le requérant justifie la dérogation de l'empiètement de la marquise pour la raison suivante: L'aménagement d'une marquise conforme ne permettrait pas de répondre aux besoins des usagers. Étant donné la nature de la clientèle en soins palliatifs, l'aménagement d'espaces extérieurs leur permettrait de profiter des vues vers le fleuve à l'abri du soleil et des intempéries.

Pour ces raisons, le requérant propose un rapport bâtiment/terrain de 39%, alors qu'un maximum de 10% est autorisé pour un bâtiment communautaire en vertu du règlement de zonage. Également, un empiètement d'une marquise à 3,65 mètres en cour avant, alors que le règlement de zonage autorise un maximum de 2 mètres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'accorder deux (2) dérogations mineures (DM3003044825)(CO3003044841), en vue de la construction d'un bâtiment communautaire situé sur le lot numéro 1 234 715 (boul. LaSalle), afin de :

1. Autoriser un rapport bâtiment/terrain de 39%, alors qu'un bâtiment communautaire (p1) ne doit pas excéder 10% en vertu de l'article 3.5.1 (grille des

usages et normes - P04-12) du règlement de zonage numéro 2098;

2. autoriser un empiètement de 3,65 mètres de la marquise dans la cour avant, alors que l’empiètement maximal autorisé est de 2 mètres, en vertu de l’article 6.4.1.9 du règlement de zonage numéro 2098.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 août 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que l’application des dispositions du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;
- CONSIDÉRANT que ça ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- CONSIDÉRANT que ça ne concerne ni l’usage, ni la densité d’occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- CONSIDÉRANT que les dérogations respectent le Plan d’urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-08-17



Dossier # : 1212363085

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une maison de soins palliatifs située sur le lot numéro 1 234 715 (boulevard LaSalle) |

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3003044841), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une maison de soins palliatifs située sur le lot numéro 1 234 715 (boulevard LaSalle).

Toutefois, la présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Fournir un plan d'aménagement paysager conforme à la réglementation applicable.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-17 17:30

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1212363085**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une maison de soins palliatifs située sur le lot numéro 1 234 715 (boulevard LaSalle) |

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise une nouvelle construction d'une maison de soins palliatifs. Le bâtiment permettra d'accueillir 8 chambres, des espaces communs (salons, salle-à-manger, cuisine et locaux de soins), des locaux pour employés au sous-sol, des bureaux à l'étage (30% de l'emprise du rez-de-chaussée), un espace de stationnement extérieur de 7 cases avec débarcadère et un espace de livraison en pavé alvéolé. Il s'agit d'un bâtiment à deux étages avec une majorité de toitures à versants. La partie centrale du bâtiment aura un toit plat. Cependant, celle-ci ne sera pas visible de la voie publique.

Plusieurs revêtements seront utilisés : la brique d'argile rouge (telle que la brique d'argile Meridian Brick modèle Williamsburg ou équivalent), la brique d'argile beige (telle que la brique d'argile Meridian Brick modèle Sussex Burlington ou équivalent), le bois d'ingénierie gris (tel que le bois d'ingénierie Canoxel couleur Granite ou équivalent) et le revêtement en acier prépeint gris (tel que le modèle MAC. Harrywood, couleur Cèdre ou équivalent).

Une demande de dérogation mineure visant le coefficient d'emprise au sol et l'empiètement d'une marquise est liée à la demande (DM3003044825).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent à l'article au chapitre 14 (Le parcours riverain).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3003044841), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une maison de soins palliatifs située sur le lot numéro 1 234 715 (boulevard LaSalle). Toutefois, la présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Fournir un plan d'aménagement paysager conforme à la réglementation applicable.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 août 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet favorise la protection et la mise en valeur des composantes patrimoniales;
- CONSIDÉRANT que le projet s'intègre au milieu environnant;
- CONSIDÉRANT que le projet valorise une expression architecturale qui s'inspire du contexte environnant sans toutefois l'imiter;
- CONSIDÉRANT que le projet favorise la protection et la mise en valeur des composantes paysagères;
- CONSIDÉRANT que le projet met en valeur les aménagements extérieurs projetés;
- CONSIDÉRANT que le projet privilégie des matériaux et des détails architecturaux de qualité supérieure;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A.D. (Parcours riverain);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-17

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1212363083

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'aménagement d'un espace de stationnement pour le complexe industriel situé au 225, avenue Lafleur |

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (CA3002142434), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 afin de permettre l'aménagement d'un espace de stationnement pour le complexe industriel situé au 225, avenue Lafleur.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-17 17:33

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363083

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'aménagement d'un espace de stationnement pour le complexe industriel situé au 225, avenue Lafleur |

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise l'aménagement d'un espace de stationnement comprenant 138 cases. Les baies paysagères occupent 20% de la superficie et 40% de la superficie sera ombragée lorsque les arbres seront à pleine maturité. Les arbres au pourtour du stationnement sont conservés. De plus, cinq (5) bornes électriques seront installées et cinq (5) cases de stationnement seront dédiées aux personnes à mobilité réduite. Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 4 (Transition écologique).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (CA3002142434), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'aménagement d'un espace de stationnement pour le complexe industriel situé au 225, avenue Lafleur.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 août 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que les plantations sont abondantes et que des espèces indigènes sont privilégiées;
- CONSIDÉRANT que tous les arbres sur le site sont préservés;
- CONSIDÉRANT que la superficie des surfaces perméables est augmentée;
- CONSIDÉRANT que le projet permet de planter de nombreux végétaux afin d'atténuer l'effet d'îlot de chaleur urbain dans le secteur;
- CONSIDÉRANT que le projet améliore l'aspect visuel des lieux;
- CONSIDÉRANT que plusieurs bornes de recharge électriques sont ajoutées;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A.D. (Transition écologique);

- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-08-17



Dossier # : 1212363084

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 50, avenue Labatt |

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3003042475), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 50, avenue Labatt.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-17 17:32

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363084

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 50, avenue Labatt |

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à agrandir en cour arrière une partie du bâtiment industriel visible de la rue Airlie. Les travaux ont comme objectif d'augmenter la capacité de brassage de l'entreprise. Un prolongement de la façade est proposé afin d'augmenter la superficie du bâtiment de 309 m². La façade existante est prolongée selon le même concept architectural. En ce sens, les mêmes matériaux sont utilisés, soit un bloc architectural blanc (tel que le bloc architectural techo bloc, couleur Pur White ou équivalent) et un revêtement métallique blanc (tel que le modèle Vic West, panneau AD300, couleur Cambridge White - 56161 ou équivalent). La première phase du projet consiste à agrandir le bâtiment, à implanter deux (2) silos dont une partie des équipements sera exposée et visible de l'extérieur ainsi qu'à ériger un (1) escalier sur le toit. La deuxième phase vise à implanter deux (2) silos supplémentaires. Un aménagement paysager sera également effectué afin d'améliorer l'apparence des lieux suite aux travaux.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent à l'article au chapitre 9 (Usage industriel).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3003042475), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 50, avenue Labatt.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 août 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que l'implantation reflète une conception d'ensemble;
- CONSIDÉRANT que la volumétrie proposée prend en considération le gabarit et la forme du bâtiment existant;

- CONSIDÉRANT que le traitement architectural de l'agrandissement reprend celui du bâtiment existant;
- CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement et les détails architecturaux sont de qualité équivalente à ceux existants;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A.D. (Usage industriel);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-17

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

Normand TROTTIER
Directeur

**Dossier # : 1212363086**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 140 (1830, rue Bois-des-Caryers) |

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3003038721), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 140 (1830, rue Bois-des-Caryers).

Toutefois, la présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Construire le nouveau bâtiment avec une architecture fidèle aux autres bâtiments de la même phase, notamment en retirant le bandeau de pierre supérieur et les louves ovales.

D'abroger la résolution numéro CA19 20 0124.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-17 17:20**Signataire :** Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1212363086**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 140 (1830, rue Bois-des-Caryers) |

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise à construire un bâtiment unifamilial qui a été incendié et démolé en juillet 2018. Celui-ci fait partie d'un ensemble de trois bâtiments contigus. Les plans proposés consistent à reconstruire tel que l'existant (sauf ajout d'un balcon arrière au niveau du 3e étage). Il s'agit d'un bâtiment faisant partie d'un projet d'aménagement d'ensemble, qui a été construit en 2011. L'aménagement paysager de l'ensemble de cette phase fait l'objet d'une autre demande. L'architecture de ce bâtiment doit être identique aux anciens plans, car il s'agit d'un projet d'aménagement d'ensemble (PAE) et que les caractéristiques du projet ont déjà été établies.

La construction est de type "maison de ville" de deux étages. Le stationnement se trouve en sous-sol avec un accès en cour arrière. L'architecture est composée de toits en pente avec un revêtement extérieur de briques de format max d'argile rouge (tel que le modèle Meridian, modèle Williamsburg MK II ou équivalent). Des éléments décoratifs en pierre artificielle composent également les façades (tel que le modèle Ariscraft gris, 12x24, ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent à l'article au chapitre 21 (Bois-des-Caryers).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

PAE : CA30 00682677

Permis de construction : résolution numéro CA19 20 0124

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3003038721), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 140 (1830, rue Bois-des-Caryers).

Toutefois, la présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Construire le nouveau bâtiment avec une architecture fidèle aux autres bâtiments de la même phase, notamment en retirant le bandeau de pierre supérieur et les louves ovales.

Abroger la résolution numéro CA19 20 0124.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 août 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet est conforme au projet d'aménagement d'ensemble (PAE);
- CONSIDÉRANT que l'habitation est construite telle que celle qui a été démolie;
- CONSIDÉRANT que le projet permet de minimiser l'impact visuel des entrées véhiculaires donnant sur une voie publique;
- CONSIDÉRANT que le projet propose une architecture sobre et contemporaine;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A.D. (Bois-des-Caryers);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-17

Normand TROTTIER
Directeur

**Dossier # : 1212363087**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 139 (1832, rue Bois-des-Caryers) |

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3003038729), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 139 (1832, rue Bois-des-Caryers).

Toutefois, la présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Construire le nouveau bâtiment avec une architecture fidèle aux autres bâtiments de la même phase, notamment en retirant le bandeau de pierre supérieur et les louves ovales.

D'abroger la résolution numéro CA19 20 0125.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-17 17:29**Signataire :**

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1212363087**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 139 (1832, rue Bois-des-Caryers) |

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à construire un bâtiment unifamilial qui a été incendié et démolé en juillet 2018. Celui-ci fait partie d'un ensemble de trois bâtiments contigus. Les plans proposés consistent à reconstruire tel que l'existant (sauf ajout d'un balcon arrière au niveau du 3e étage). Il s'agit d'un bâtiment faisant partie d'un projet d'aménagement d'ensemble, qui a été construit en 2011. L'aménagement paysager de l'ensemble de cette phase fait l'objet d'une autre demande. L'architecture de ce bâtiment doit être identique aux anciens plans, car il s'agit d'un projet d'aménagement d'ensemble (PAE) et que les caractéristiques du projet ont déjà été établies.

La construction est de type "maison de ville" de deux étages. Le stationnement se trouve en sous-sol avec un accès en cour arrière. L'architecture est composée de toits en pente avec un revêtement extérieur de briques de format max d'argile rouge (tel que le modèle Meridian, modèle Williamsburg MK II ou équivalent). Des éléments décoratifs en pierre artificielle composent également les façades (tel que le modèle Ariscraft gris, 12x24, ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent à l'article au chapitre 21 (Bois-des-Caryers).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

PAE : CA30 00682677

Permis de construction : résolution numéro CA19 20 0125

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3003038729), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 139 (1832, rue Bois-des-Caryers).

Toutefois, la présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Construire le nouveau bâtiment avec une architecture fidèle aux autres bâtiments de la même phase, notamment en retirant le bandeau de pierre supérieur et les louves ovales.

Abroger la résolution numéro CA19 20 0125.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 août 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet est conforme au projet d'aménagement d'ensemble (PAE);
- CONSIDÉRANT que l'habitation est construite telle que celle qui a été démolie;
- CONSIDÉRANT que le projet permet de minimiser l'impact visuel des entrées véhiculaires donnant sur une voie publique;
- CONSIDÉRANT que le projet propose une architecture sobre et contemporaine;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A.D. (Bois-des-Caryers);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-08-17

**Dossier # : 1212363088**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 138 (1834, rue Bois-des-Caryers) |

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3003038734), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 138 (1834, rue Bois-des-Caryers).

Toutefois, la présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Construire le nouveau bâtiment avec une architecture fidèle aux autres bâtiments de la même phase, notamment en retirant le bandeau de pierre supérieur et les louves ovales.

D'abroger la résolution numéro CA19 20 0126.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-17 17:12**Signataire :**

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363088

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 138 (1834, rue Bois-des-Caryers) |

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à construire un bâtiment unifamilial qui a été incendié et démolé en juillet 2018. Celui-ci fait partie d'un ensemble de trois bâtiments contigus. Les plans proposés consistent à reconstruire tel que l'existant (sauf ajout d'un balcon arrière au niveau du 3e étage). Il s'agit d'un bâtiment faisant partie d'un projet d'aménagement d'ensemble, qui a été construit en 2011. L'aménagement paysager de l'ensemble de cette phase fait l'objet d'une autre demande. L'architecture de ce bâtiment doit être identique aux anciens plans, car il s'agit d'un projet d'aménagement d'ensemble (PAE) et que les caractéristiques du projet ont déjà été établies.

La construction est de type "maison de ville" de deux étages. Le stationnement se trouve en sous-sol avec un accès en cour arrière. L'architecture est composée de toits en pente avec un revêtement extérieur de briques de format max d'argile rouge (tel que le modèle Meridian, modèle Williamsburg MK II ou équivalent). Des éléments décoratifs en pierre artificielle composent également les façades (tel que le modèle Ariscraft gris, 12x24, ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent à l'article au chapitre 21 (Bois-des-Caryers).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

PAE : CA30 00682677

Permis de construction : résolution numéro CA19 20 0126

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3003038734), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 4 681 138 (1834, rue Bois-des-Caryers).

Toutefois, la présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Construire le nouveau bâtiment avec une architecture fidèle aux autres bâtiments de la même phase, notamment en retirant le bandeau de pierre supérieur et les louves ovales.

Abroger la résolution numéro CA19 20 0126.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 août 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet est conforme au projet d'aménagement d'ensemble (PAE);
- CONSIDÉRANT que l'habitation est construite telle que celle qui a été démolie;
- CONSIDÉRANT que le projet permet de minimiser l'impact visuel des entrées véhiculaires donnant sur une voie publique;
- CONSIDÉRANT que le projet propose une architecture sobre et contemporaine;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A.D. (Bois-des-Caryers);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-08-17



Dossier # : 1212363089

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'installation d'une enseigne sur un bâtiment commercial situé au 7546, rue Centrale |

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (EP3002860494), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'installation d'une enseigne sur un bâtiment commercial situé au 7546, rue Centrale.

La présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Retirer le numéro de téléphone sur l'enseigne.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-17 17:15

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1212363089**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'installation d'une enseigne sur un bâtiment commercial situé au 7546, rue Centrale |

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise l'installation d'une enseigne permanente sur un bâtiment commercial. Il s'agit d'un remplacement de bannière sur le boîtier blanc existant pour le local sis au 7546 avenue Centrale.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (EP3002860494), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'installation d'une enseigne sur un bâtiment commercial situé au 7546, rue Centrale.

La présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Retirer le numéro de téléphone sur l'enseigne.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 août 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que les matériaux, systèmes d'éclairage, dimensions et emplacements des
- enseignes s'inscrivent à l'intérieur des caractéristiques autorisées;
- CONSIDÉRANT qu'il s'agit du même boîtier existant;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A.D. (Village des Rapides);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-08-17



Dossier # : 1212363090

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale avec un logis au sous-sol située sur le lot numéro 1 077 475 (9e Avenue) |

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3003040795), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale avec un logis au sous-sol située sur le lot numéro 1 077 475 (9e Avenue).

Toutefois, la présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Reculer d'un mètre les garde-corps sur la terrasse hors-toit de la façade avant.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-17 17:08

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363090

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale avec un logis au sous-sol située sur le lot numéro 1 077 475 (9e Avenue) |

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la construction d'une habitation trifamiliale avec logis sous-sol. Le bâtiment est sur deux étages et comprend une construction en attique. Il est composé d'un décroché en façade principale et d'une cour intérieure afin de maximiser la luminosité des logements sur tous les étages. Un garage est localisé à l'arrière du bâtiment avec une allée de circulation. Afin de réduire les surfaces imperméables, des bandes de roulement servent d'allée de circulation, celles-ci ainsi qu'une partie de la cour arrière sont en pavé alvéolé. La façade principale a de grandes ouvertures contemporaines et des garde-corps métalliques noirs.

Trois matériaux sont utilisés : une brique d'argile rouge de format modulaire métrique (telle que la brique Endicott, modèle medium ironspot #46 ou équivalent), un revêtement métallique gris (tel que le Mac Metal, modèle Versa Calibre 24, pose verticale ou équivalent) et un revêtement d'acrylique noir.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3003040795), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale avec un logis au sous-sol située sur le lot numéro 1 077 475 (9e Avenue).

Toutefois, la présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- Reculer d'un mètre les garde-corps sur la terrasse hors-toit de la façade avant.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 août 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet favorise la protection et la mise en valeur des composantes patrimoniales;
- CONSIDÉRANT que le projet s'intègre au milieu environnant;
- CONSIDÉRANT que le projet valorise une expression architecturale qui s'inspire du contexte environnant sans toutefois l'imiter;
- CONSIDÉRANT que le projet favorise la protection et la mise en valeur des composantes paysagères;
- CONSIDÉRANT que le projet met en valeur les aménagements extérieurs projetés;
- CONSIDÉRANT que le projet privilégie des matériaux et des détails architecturaux de qualité supérieure;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A.D. (Village-des-Rapides);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-17

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1218823003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, en vue de l'émission du certificat d'autorisation AR-3001999254, les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement LAS-0134, afin de permettre la réalisation d'une murale sur le mur extérieur donnant sur la rue Lithuania de la propriété située au 1666-1670, avenue Dollard, à LaSalle, conformément à la maquette de l'artiste Fluke de KOLAB. |

D'approuver, en vue de l'émission du certificat d'autorisation AR-3001999254, les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement LAS-0134, afin de permettre la réalisation d'une murale sur le mur extérieur donnant sur la rue Lithuania de la propriété située au 1666-1670 avenue Dollard, à LaSalle, conformément à la maquette de l'artiste Fluke de KOLAB.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-23 09:21

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1218823003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, en vue de l'émission du certificat d'autorisation AR-3001999254, les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement LAS-0134, afin de permettre la réalisation d'une murale sur le mur extérieur donnant sur la rue Lithuania de la propriété située au 1666-1670, avenue Dollard, à LaSalle, conformément à la maquette de l'artiste Fluke de KOLAB. |

CONTENU

CONTEXTE

Par ses politiques et ses programmes, la Ville de Montréal a notamment pour objectifs d'améliorer la qualité des milieux de vie, de favoriser l'accès aux arts et à la culture, d'encourager l'engagement des citoyens dans l'amélioration de leur milieu, d'entretenir et d'embellir la ville et de soutenir et mettre en valeur la création artistique. Un de ces moyens passe par l'art mural. D'ailleurs, la création de murales a été inscrite au plan d'action culturel de l'arrondissement.

En 2021, en accord avec le Plan culturel 2019-2020 de l'arrondissement de LaSalle, l'organisme KOLAB a déposé une demande de subvention au Programme d'art mural, volet 2 en vue de réaliser une murale sur l'avenue Dollard. Le projet a été approuvé.

L'organisme KOLAB a donné à M. Krzysztof Wilk, alias Fluke, le mandat de réaliser la murale. La maquette de ce projet a été soumise et validée par le comité de l'art mural.

KOLAB coordonne l'ensemble des travaux en collaboration avec l'agente de développement culturel de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0184 (1202363024) - 4 mai 2020 : D'adopter le règlement LAS-0134 visant à régir et encadrer l'art mural sur tout le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

CA20 20 0289 (1208823006) - 13 juillet 2021 : D'approuver, en vue de l'émission du certificat d'autorisation AR-3001999254, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement LAS-0134, afin de permettre la réalisation d'une murale sur le mur extérieur donnant sur la 4^e avenue de la propriété située au 7635, rue Centrale, conformément à la maquette de l'artiste Bryan Beyung de MU, dans le cadre du Programme d'art mural.

CA21 20 0229 (1218823001) - 7 juin 2021 : De nommer les membres du Comité de l'art mural pour les années 2021 et 2022.

DESCRIPTION

La maquette proposée, qui aborde plusieurs thématiques dont celle du vivre-ensemble, est une oeuvre originale de Fluke, mettant en valeur des icônes LaSalloises et autres repères propres à l'avenue Dollard, au centre desquels trône un personnage universel qui porte un regard perçant vers l'avenir.

JUSTIFICATION

Bénéficiant d'une subvention du Programme d'art mural de la ville de Montréal, il est impératif que la murale soit réalisée en 2021, sans quoi les fonds seront retirés. Fluke est un artiste muraliste chevronné qui a réalisé plusieurs murales de grande envergure, dont "Lilia" sur le bâtiment de La Société Polonaise De l'Aigle Blanc à Montréal. Ses oeuvres peuvent être vues aux quatre coins du monde, du Canada à la Nouvelle-Zélande, en passant par la France, la Chine (Hong Kong) et les États-Unis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette oeuvre de 34 336 \$ (taxes incluses) serait financée en partie par le Programme d'art mural de la Ville de Montréal au montant de 19 336 \$ et en partie par le budget de fonctionnement de la culture de la Division Culture, Développement social et événements publics de l'arrondissement de LaSalle pour un montant de 15 000\$.

MONTRÉAL 2030

15 Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En plus d'embellir le quartier, la murale contribuera au sentiment d'appartenance et de fierté des résidents puisque l'artiste a grandi à LaSalle. Par ailleurs, la murale répond à la volonté de l'arrondissement de développer ce secteur en quartier culturel selon le Plan culturel 2019-2024.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

KOLAB s'engage à respecter et à faire respecter toutes les mesures sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La murale sera promue par le biais de plusieurs outils de communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation: septembre 2021

Inauguration: fin septembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le dit projet est conforme au Règlement régissant l'art mural (Règlement LAS-0134 sur l'art mural).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 20 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tania PERLINI
Agente de développement culture

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2021-08-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1218823004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, en vue de l'émission du certificat d'autorisation AR-3001999254, les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement LAS-0134, afin de permettre la réalisation d'une murale sur un mur extérieur de l'école La Traversée, située au 400 - 80e Avenue, à LaSalle, conformément à la maquette de l'artiste Romain Boz de MU. |

D'approuver, en vue de l'émission du certificat d'autorisation AR-3001999254, les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement LAS-0134, afin de permettre la réalisation d'une murale sur un mur extérieur de l'école La Traversée, située au 400 - 80e Avenue, à LaSalle, conformément à la maquette de l'artiste Romain Boz de MU.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-24 08:53

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1218823004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, en vue de l'émission du certificat d'autorisation AR-3001999254, les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement LAS-0134, afin de permettre la réalisation d'une murale sur un mur extérieur de l'école La Traversée, située au 400 - 80e Avenue, à LaSalle, conformément à la maquette de l'artiste Romain Boz de MU. |

CONTENU

CONTEXTE

Par ses politiques et ses programmes, la Ville de Montréal a notamment pour objectifs d'améliorer la qualité des milieux de vie, de favoriser l'accès aux arts et à la culture, d'encourager l'engagement des citoyens dans l'amélioration de leur milieu, d'entretenir et d'embellir la ville et de soutenir et mettre en valeur la création artistique. Un de ces moyens passe par l'art mural. D'ailleurs, la création de murales a été inscrite au plan d'action culturel de l'arrondissement.

L'école La Traversée a mandaté l'artiste Romain Boz de l'organisme MU afin de réaliser une murale sur un des murs extérieurs. La maquette de ce projet a été soumise et validée par le comité de l'art mural.

MU coordonne l'ensemble des travaux en collaboration avec l'agente de développement culturel de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0184 (1202363024) - 4 mai 2020 : D'adopter le règlement LAS-0134 visant à régir et encadrer l'art mural sur tout le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

CA20 20 0289 (1208823006) - 13 juillet 2021 : D'approuver, en vue de l'émission du certificat d'autorisation AR-3001999254, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement LAS-0134, afin de permettre la réalisation d'une murale sur le mur extérieur donnant sur la 4^e avenue de la propriété située au 7635, rue Centrale, conformément à la maquette de l'artiste Bryan Beyung de MU, dans le cadre du Programme d'art mural.

CA21 20 0229 (1218823001) - 7 juin 2021 : De nommer les membres du Comité de l'art mural pour les années 2021 et 2022.

DESCRIPTION

Inspirée par le nom de l'école "La Traversée", la maquette proposée illustre l'idée selon laquelle « on est tous dans le même bateau ». L'équipage du bateau n'est pas détaillé afin

de ne pas définir de genre d'âge et d'origine. La mouette indique que l'équipage approche de la côte et que la traversée arrive à sa fin. La boussole en filigrane sur le ciel, indique que l'école sert « à guider ». On retrouve alors dans le ciel la phrase suivante : « Le vent dans les voiles, guidé par les étoiles ».

JUSTIFICATION

Initié en 2020, ce projet avait été reporté à cause de la pandémie. Issue d'ateliers réalisés avec les élèves, il est impératif que la murale soit réalisée en 2021.

Romain Boz est un artiste muraliste chevronné qui a déjà réalisé 5 murales à Montréal, en solo ou avec Les Hommes de Lettres, un collectif d'artistes qu'il a cofondé en 2013 et avec qui il a créé la murale "Hommage à Nelligan – Le Vaisseau d'or" en 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet fait l'objet d'un contrat de gré à gré entre l'école la Traversée et l'organisme MU.

MONTRÉAL 2030

15 Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En plus d'embellir le quartier, la murale contribuera au sentiment d'appartenance et de fierté des élèves puisque l'artiste a travaillé de concert avec eux pour élaborer la maquette. Par ailleurs, la murale répond à la volonté de l'arrondissement de développer au sein des partenaires le réflexe culturel, tel que stipulé dans le Plan culturel 2019-2024.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

MU s'engage à respecter et à faire respecter toutes les mesures sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation: septembre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le dit projet est conforme au Règlement régissant l'art mural (Règlement LAS-0134 sur l'art mural).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tania PERLINI
Agente de développement culture

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2021-08-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1212363092

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles |

De mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage des propriétés ci-après et de disposer des matières nuisibles, et ce, aux frais de chaque propriétaire, soit:

| ADRESSE/ENDROIT | NUMÉRO AVIS | DATE AVIS | DÉLAI |
|-----------------------------|-------------|--------------|---------|
| 5 et 7, 7e Avenue | 21072-1 | 11 août 2021 | 7 jours |
| 15, 7e Avenue | 21076-1 | 13 août 2021 | 7 jours |
| 9412 et 9414, rue Francoeur | 20747-2 | 5 août 2021 | 7 jours |

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-17 17:00

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363092

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles |

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage des propriétés ci-après et de disposer des matières nuisibles, et ce, aux frais de chaque propriétaire, soit:

| ADRESSE/ENDROIT | NUMÉRO AVIS | DATE AVIS | DÉLAI |
|-----------------------------|--------------------|------------------|--------------|
| 5 et 7, 7e Avenue | 21072-1 | 11 août 2021 | 7 jours |
| 15, 7e Avenue | 21076-1 | 13 août 2021 | 7 jours |
| 9412 et 9414, rue Francoeur | 20747-2 | 5 août 2021 | 7 jours |

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les propriétaires des immeubles ci-haut mentionnés ont été avisés par lettre recommandée afin de se conformer au règlement numéro LAS-0137 articles 8.c), 11.b), 11.f), et 11.m) et au RVM 03-096, art. 25.9) et ils ne s'y sont pas conformés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel CHÈVREFILS
c/d amel.urb.& qmv <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2021-08-17



Dossier # : 1219319001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 182 166 \$ pour la demande de permis (3003039464) visant la construction de 157 logements sur le lot numéro 1930274 (9590, rue Clément) |

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 182166\$ pour la demande de permis (3003039464) visant la construction de 157 logements sur le lot numéro 1930274 (9590 Clément)

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-24 16:34

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1219319001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 182 166 \$ pour la demande de permis (3003039464) visant la construction de 157 logements sur le lot numéro 1930274 (9590, rue Clément) |

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement 17-055, intitulé RÈGLEMENT RELATIF À LA CESSION POUR FINS D'ÉTABLISSEMENT, DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET DE PRÉSERVATION D'ESPACES NATURELS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, exige préalablement la délivrance d'un permis de construction concernant un projet de redéveloppement, le propriétaire doit, au choix du conseil, soit :

1. Céder à la Ville 10 % du site; ou
2. Verser à l'arrondissement une compensation monétaire de 10% de la valeur du site; ou
3. Céder à l'arrondissement une partie du terrain et une compensation monétaire dont le total égal à 10% de la valeur du site.

De plus, l'article 11 indique que lorsqu'un versement a déjà été réalisé pour le site visé, le propriétaire doit verser la différence entre la somme déjà versée et la somme due.

La valeur du site est la valeur établie par la firme d'évaluateurs agréés Paris, Ladouceur et associés inc. tel qu'indiqué dans un rapport daté du 4 août 2021.

La demande de permis de construction 3003039464 représente un projet de redéveloppement tel que décrit au règlement puisque la demande de permis de construction vise la construction d'un bâtiment, où l'usage du groupe "habitation" est autorisé et a pour effet d'augmenter le nombre de logements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 182 166 \$ pour la demande de permis

3003039464 visant la construction d'un complexe comportant 157 logements sur le lot numéro 1930274 (9590, rue Clément)

JUSTIFICATION

La cession est exigée en compensation monétaire puisque le projet est à proximité de grands parcs (canal de Lachine, canal de l'Aqueduc et berges du Saint-Laurent) et le secteur est desservi par plusieurs parcs de quartier.

La somme totale versée pour le site doit représenter 10 % de la valeur établie, soit : 2 200 000 \$ à un taux de 10 % = 220 000\$ auxquels on soustrait la proportion de logements comportant 3 chambres et plus. Puisque 27 des 157 logements ont 3 chambres et plus, la somme totale à verser en vertu de l'article 5 est obtenue par le calcul suivant : $220\ 000\ \$/157 \times (157-27) = 182\ 166\ \$$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel CHÈVREFILS
c/d amel.urb.& qmv <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-24

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1216456006

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement. |

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-19 09:01

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1216456006**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement. |

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale PRÉVOST
conseiller en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-19

Pascale PRÉVOST
conseiller en ressources humaines